

**REPUBLIQUE GABONAISE**

**Union - Travail - Justice**



---

# RAPPORT ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

ACCOMPAGNANT LE PROJET DE LOI DE FINANCES **2018**

---

## **Préparé**

Sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat  
et sous la direction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

## **Présenté par :**

- **M. Jean Fidèle OTANDAULT**, Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes Publics
- **M. Régis IMMONGAULT**, Le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable

# Table des matières

<b>PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR L'ANNEE 2018</b>	<b>1</b>
<b>I. CONJONCTURE INTERNATIONALE</b>	<b>2</b>
<b>1.1 La conjoncture dans les principaux pays avancés</b>	<b>2</b>
<b>1.2 La conjoncture dans les pays émergents et en développement</b>	<b>2</b>
<b>1.3 La conjoncture dans les pays de la CEMAC</b>	<b>3</b>
<b>1.4 L'évolution des cours des produits de base</b>	<b>3</b>
• Le pétrole	4
• Les oléagineux	4
• Le caoutchouc	4
• Le café	4
• Le cacao	4
• Le sucre	4
• L'or	5
<b>II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL</b>	<b>5</b>
<b>2.1 Les principaux secteurs d'exportation</b>	<b>5</b>
• Le secteur pétrolier	5
• Le secteur des mines	5
• Les industries du bois	5
<b>2.2 Les autres secteurs d'activité</b>	<b>6</b>
• L'agriculture, l'élevage et la pêche	6
• L'exploitation forestière	6
• Les agro-industries	6
• Les autres industries	6
• Le bâtiment et les travaux publics(BTP)	6
• L'eau et l'électricité	6
• Le raffinage	7
• Le commerce	7
• Les autres services	7
<b>2.3 Le produit intérieur brut (PIB) en 2017</b>	<b>7</b>
<b>2.4 Le PIB par secteur d'activités (offre)</b>	<b>8</b>

<b>2.5</b>	<b>Le PIB par la demande (emploi)</b>	<b>8</b>
<b>2.6</b>	<b>L'emploi, les salaires et les prix</b>	<b>9</b>
•	L'emploi	9
•	Les salaires	9
•	Les prix	9
<b>2.7</b>	<b>La balance des paiements</b>	<b>10</b>
<b>2.8</b>	<b>La monnaie et le crédit</b>	<b>10</b>
•	La masse monétaire (M2)	11
•	La quasi-monnaie	11
•	Les ressources extra-monétaires	11
•	Les contreparties de la masse monétaire	12
•	Les avoirs extérieurs nets	12
•	Le crédit intérieur	12
•	Les créances nettes sur l'Etat	12
•	Les créances sur l'économie	12
<b>2.9</b>	<b>La politique monétaire</b>	<b>12</b>
<b>2.10</b>	<b>La situation de l'exécution des finances publiques</b>	<b>13</b>
•	Le solde d'exécution	13
•	L'exécution au 31 décembre 2016	13
❖	Exécution des ressources budgétaires et de financement	13
❖	Exécution des dépenses budgétaires	14
❖	Exécution des charges de trésorerie et de financement	18
•	L'exécution au 30 juin 2017	19
❖	Exécution des ressources budgétaires et de financement	19
❖	Exécution des dépenses budgétaires	20
❖	Exécution des charges de trésorerie	23
<b>DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT</b>		<b>26</b>
<b>I.</b>	<b>PERSPECTIVES ECONOMIQUES</b>	<b>27</b>
<b>1.1</b>	<b>Les principales hypothèses</b>	<b>27</b>
<b>1.2</b>	<b>Les résultats de la projection</b>	<b>28</b>
•	L'équilibre des biens et services	28
<b>1.3</b>	<b>Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire</b>	<b>29</b>
	Evolution du solde budgétaire de base et de la part des dépenses publiques dans le PIB nominal	30
	Evolution du déficit structurel	30
	Evolution comparée de la croissance des dépenses publiques et du PIB réel	30

1.3.1 Examen du respect des critères de convergence communautaire _____	31
1.3.2 Examen des indicateurs sur la période 2018-2020 _____	31
Le solde budgétaire primaire _____	31
La masse salariale _____	31
Le taux de couverture extérieure de la monnaie _____	31
La pression fiscale _____	31
Le déficit public _____	31
<b>II. POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT _____</b>	<b>32</b>
<b>2.1 Une politique budgétaire visant la viabilité des finances publiques _____</b>	<b>32</b>
• Le renforcement de l'effort de mobilisation des recettes budgétaires _____	33
❖ L'encadrement des modalités d'octroi des avantages fiscaux afin de réduire de manière significative le manque à gagner _____	33
❖ L'élargissement de l'assiette fiscale avec l'imposition de nouvelles activités, la révision tarifaire et la fiscalisation du secteur informel _____	33
❖ Les procédures modernisées de déclaration et de paiement des impôts _____	34
❖ Une fusion des services fiscaux et douaniers pour un meilleur rendement de l'impôt _____	34
• Les mesures de maîtrise et d'assainissement de la dépense _____	34
❖ La rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration et des institutions _____	34
○ La maîtrise des dépenses de personnel et des effectifs de la fonction publique _____	35
○ La maîtrise des autres dépenses courantes et d'équipements _____	35
❖ L'approfondissement de la réforme des finances publiques _____	36
○ Des réformes additionnelles pour accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques _____	36
○ L'amélioration du dispositif d'exécution et de contrôle des fonds publics _____	36
<b>2.2 Une politique sectorielle mettant l'accent sur la diversification des sources de la croissance et le partage des ressources _____</b>	<b>36</b>
• La diversification des sources de la croissance _____	37
❖ La promotion de l'agriculture et de la pêche _____	37
❖ La promotion de la forêt et des mines _____	38
❖ La promotion des investissements privés et l'amélioration de l'environnement des affaires _____	38
• Le renforcement de la politique de développement des infrastructures _____	38
❖ Le développement des voies de communication et l'assainissement _____	39
❖ La production et l'approvisionnement en électricité et en eau potable _____	39
• Le développement du capital humain _____	39
❖ L'amélioration du dispositif national de formation professionnelle _____	40
• Le maintien des efforts dans le domaine de la santé et dans la protection des couches vulnérables _____	40
❖ Le maintien des efforts dans le domaine de la santé _____	40
❖ La solidarité nationale et le soutien aux couches vulnérables _____	41

<b>TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER</b>	<b>42</b>
<b>III. EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>43</b>
<b>3.1 Les opérations budgétaires</b>	<b>43</b>
• Les recettes budgétaires	45
• Les recettes pétrolières	45
• Les recettes hors pétrole	46
• Les dépenses budgétaires	48
❖ Les charges financières de la dette	50
❖ Les dépenses de personnel	51
❖ Les dépenses de biens et services	51
❖ Les dépenses de Transferts	52
❖ Les dépenses d'investissement	52
❖ Les autres dépenses	53
• Les comptes d'affectation spéciale (CAS)	53
<b>IV. EQUILIBRE DE FINANCEMENT</b>	<b>54</b>
<b>4.1 Les charges de trésorerie</b>	<b>54</b>
<b>4.2 Les ressources de trésorerie</b>	<b>57</b>
<b>4.3 Le solde budgétaire</b>	<b>57</b>
<b>4.4 L'affectation des résultats</b>	<b>58</b>

# Index des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Evolution du taux de croissance .....	7
Tableau 2 - Evolution de la masse salariale du secteur public .....	9
Tableau 3 – Evolution de la situation monétaire .....	11
<b>Tableau 4 - Exécution des recettes budgétaires au 31 décembre 2016</b> .....	<b>13</b>
Tableau 5 - Exécution des ressources de trésorerie et de financement au 31 décembre 2016 .....	14
Tableau 6 - Synthèse de l'exécution des dépenses au 31 décembre 2016 (En milliards de FCFA).....	15
<b>Tableau 7 - Détail de l'exécution des dépenses budgétaires en AE et CP(En milliards de FCFA)</b> .....	<b>15</b>
Tableau 8 - Exécution des charges de trésorerie et de financement au 31 décembre 2016 .....	18
Tableau 9 - Exécution des recettes budgétaires au 30 juin 2017 .....	19
Tableau 10 - Exécution des ressources de trésorerie et de financement au 30 juin 2017 .....	19
Tableau 11 - Synthèse de l'exécution des dépenses au 30 juin 2017 .....	20
Tableau 12 - Détail de l'exécution des dépenses budgétaires en AE et CP.....	21
Tableau 13 - Exécution des charges de trésorerie et de financement au 30 juin 2017 .....	23
Tableau 14 : Hypothèses du cadrage macroéconomique .....	27
Tableau 15 - Evolution du taux de croissance du PIB .....	28
Tableau 16 : Les critères de convergences à 2015-2020 .....	32
Tableau 17- Situation des opérations du budget de l'Etat .....	44
Tableau 18 - Répartition des recettes budgétaires .....	45
Tableau 19 - Recettes pétrolières.....	46
Tableau 20 - Recettes hors pétrole.....	47
Tableau 21 - Répartition des dépenses par titre (*) (1/2) .....	49
Tableau 22 - Répartition des dépenses par titre (*) (2/2) .....	50
Tableau 23 - Charges financières de la dette .....	50
Tableau 24 - Les dépenses de personnel .....	51
Tableau 25 - Les dépenses des biens et services .....	52
Tableau 26 - Les dépenses de transfert.....	52
Tableau 27 - Les dépenses d'investissement .....	53
Tableau 28 - Les autres dépenses.....	53
Tableau 29 - Les comptes d'affectation spéciale .....	54
Tableau 30 - Les charges de trésorerie et de financement de l'Etat .....	55
Tableau 31 - Les ressources de trésorerie et de financement de l'Etat .....	57
Tableau 32 - Détermination et affectation des résultats des exercices .....	58

# **PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR L'ANNEE 2018**

# I. CONJONCTURE INTERNATIONALE

La tendance haussière de l'économie mondiale devrait se poursuivre pour s'établir à 3,6% en 2018 contre 3,5% en 2017. Cette embellie résulterait des performances des économies des pays avancés et émergents, dans un contexte international marqué par la reprise des cours des matières premières et le regain de confiance des investisseurs, favorisé par des politiques d'assouplissement des restrictions budgétaires.

## 1.1 La conjoncture dans les principaux pays avancés

L'activité économique des pays avancés devrait ralentir en 2018 avec un taux de croissance du PIB prévu à 1,9% contre 2% en 2017. Cette évolution est consécutive aux incertitudes liées aux taux d'endettement élevés, à la fragilité du système bancaire et à une politique budgétaire peu expansionniste ; en dépit d'une forte demande dans la plupart de ces pays.

Dans ce contexte, aux Etats-Unis le taux de croissance économique projeté se stabiliserait à 2,1% en 2018 comme en 2017 contre 1,6% en 2016.

Au Japon, le taux de croissance du PIB se situerait à 0,6% en 2018 contre 1,3% en 2017. CE recul serait lié au vieillissement de la population, à la baisse de la population active, à la précarité de l'emploi et au niveau élevé de l'endettement.

Dans la Zone euro, la croissance économique devrait stagner à 1,7% comme en 2017, malgré les incertitudes liées notamment à la politique économique américaine, au Brexit et à la crise migratoire. Cette croissance serait notamment soutenue par les bonnes performances de l'Espagne (+2,4%), et dans une moindre mesure, par celles de la France (+1,7%) et de l'Allemagne (+1,6%). L'économie italienne enregistrerait une faible croissance à 1,0%.

L'économie du Royaume-Uni devrait ralentir à 1,5% en 2018, suite à l'affaiblissement de l'investissement des entreprises dans le contexte du Brexit.

## 1.2 La conjoncture dans les pays émergents et en développement

Les pays émergents et en développement devraient connaître un rebond d'activités, avec un taux de croissance de 4,8% 2018 contre 4,6% en 2017.

Au niveau des pays émergents la croissance serait tirée essentiellement par la Chine et l'Inde. En effet, l'économie chinoise devrait progresser à 6,4% en 2018 contre 6,6% en 2017. Cette évolution s'expliquerait par l'assouplissement de la politique de l'offre et par la transition de son économie au profit de la consommation intérieure et des services.

En Inde, la production intérieure brute passerait de 7,2% en 2017 à 7,7% en 2018, sous réserve de la mise en œuvre par le Gouvernement des réformes visant la lutte contre l'évasion fiscale et le rétablissement d'un volume de liquidités optimales pour l'économie du pays.

Au Brésil, après une période de crise, l'économie connaîtrait une phase de reprise avec un taux de croissance prévu à 1,3% en 2018, tiré par la remontée des cours des matières premières.



En Russie, après deux années de récession occasionnée par des sanctions économiques liées à la crise Ukrainienne, l'activité croîtrait de 1,4%.

Dans la région du Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la croissance devrait s'accélérer en 2018 pour atteindre 3,3% contre 2,6% en 2017, dans l'hypothèse d'une atténuation des tensions géopolitiques et d'une hausse des cours du pétrole. En Arabie Saoudite, la plus grande économie de la région, le taux de croissance devrait rebondir pour atteindre 1,1% en 2018 après 0,4% en 2017.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait atteindre 3,5% en 2018 contre 2,7% en 2017, suite à une augmentation modérée des prix des produits de base et aux réformes visant à corriger les déséquilibres macroéconomiques. Les deux principales économies de la région, le Nigéria et l'Afrique du Sud, se raffermiraient pour enregistrer respectivement une croissance de 1,9% et 1,2%. La croissance des pays pauvres en ressources naturelles devrait rester solide, soutenue par l'investissement dans les infrastructures, la résilience du secteur des services et la reprise de la production agricole.

### **1.3 La conjoncture dans les pays de la CEMAC**

La chute des cours des matières premières a fortement fragilisé les Etats-membres de la CEMAC, dont cinq sont exportateurs de pétrole. Cette situation a entraîné une baisse du taux de croissance du PIB réel à 0,2 % en 2016 (dont -6,4 % pour le secteur pétrolier et +2,3% pour le secteur hors pétrole) contre 1,7 % en 2015.

La remontée des cours du pétrole brut et des autres produits de base sur les marchés internationaux, conjuguée à la mise en place des programmes de relance avec le concours du Fonds Monétaire International (FMI), devrait se traduire par une stabilisation de la situation économique de la zone, malgré la baisse attendue de la production pétrolière.

La poursuite de la mise en œuvre des programmes de relance avec le concours du FMI et d'autres partenaires devrait se traduire par une croissance de 2,3% dans la zone CEMAC en 2018. Au niveau de l'offre, le secteur pétrolier enregistrerait un taux de croissance de 2% en 2018 contre -4,6% en 2017. Du côté de la demande, la croissance économique serait soutenue par la hausse des investissements privés, en relation avec la mise en œuvre des projets dans les secteurs agricoles et miniers.

Le taux d'inflation devrait s'établir à 1,7% en 2018, en dessous de la norme communautaire, à la faveur des progrès en matière d'infrastructures énergétique et de transport. Le taux de couverture extérieure de la monnaie s'établirait à 61,6%.

### **1.4 L'évolution des cours des produits de base**

La fermeté des cours des matières premières devrait globalement se poursuivre en 2018. En effet, les prix des produits énergétiques, dont le pétrole, progresseraient de 8%, sous l'effet conjugué du rééquilibrage des marchés pétroliers et de la hausse de la demande, en liaison avec la reprise attendue dans certains pays de l'OCDE. Parallèlement, les cours des produits agricoles et des métaux suivraient la même tendance.

- **Le pétrole**

En 2018, les cours du pétrole devraient se stabiliser autour de 51,4 dollars le baril. Le rééquilibrage du marché pétrolier suite à l'accord des pays membres de l'OPEP et la Russie qui viserait à réduire la production jusqu'en 2018, les risques géopolitiques au Moyen-Orient, l'instabilité en Libye et l'escalade de la crise vénézuélienne sont les principaux facteurs susceptibles d'expliquer cette évolution. Cependant, un rebond plus important que prévu de l'exploitation des schistes bitumineux aux États-Unis pourrait entraîner la révision à la baisse de ces cours.

- **Les oléagineux**

Les cours de l'huile de palme devraient enregistrer une baisse de 4,9% à 604,5 USD la tonne en 2018, en liaison avec la tendance baissière des fondamentaux du marché, tant du côté de l'offre que de la demande. Le recul de la demande s'expliquerait par la baisse des commandes d'huile de palme de l'Inde, premier consommateur mondial. Cette situation résulterait également des mesures antisubventions prises par les États-Unis et visant les importations de biodiesel en provenance d'Argentine et d'Indonésie.

- **Le caoutchouc**

Les conditions climatiques favorables liées à la fin du phénomène el niño induiraient un relèvement de l'offre mondiale de caoutchouc naturel durant la campagne 2017/2018. Cela aurait pour effet un repli de 11% des cours qui se situeraient à 80,9 cents la livre.

- **Le café**

L'évolution des cours mondiaux du café devrait être contrastée en 2018. En effet, le prix de l'Arabica progresserait de 5,4% à 162,1 cents la livre, en raison de la chute de la production d'Arabica du Brésil, premier producteur mondial. Par contre, la hausse de la production de Robusta prévue au Vietnam, N°1 mondial, grâce à une bonne pluviométrie, entraînerait un repli de 2% des cours de cette qualité qui vont se situer à 104,4 cents la livre.

Selon le département américain de l'Agriculture (USDA), la demande mondiale de café devrait atteindre un nouveau record en 2017/18 à 158 millions de sacs de 60 kilos, alors que la production stagnerait à 159 millions de sacs de 60 kilos. Ainsi, les stocks seront au plus bas depuis six ans à 34 millions de sacs.

- **Le cacao**

Pour 2018, les cours du cacao devraient accuser une légère inflexion de 0,7% à 1944,5 dollars la tonne. Elle résulterait de la surabondance de la production, notamment en Côte d'Ivoire, qui a enregistré un record de 2 millions de tonnes, et au Ghana dont la production s'élèverait à plus de 850 000 tonnes, entraînant ainsi un nouvel excédent de 140 000 tonnes.

- **Le sucre**

Les cours du sucre devraient pâtir de la hausse de 7% de la production mondiale durant la campagne 2017/2018, pour atteindre 179,3 millions de tonnes.

Les conditions climatiques clémentes en Inde (deuxième producteur mondial) expliquent en partie ces résultats. Face à une demande peu dynamique, les prix baisseraient de 7,2% à 14,4 cents/la livre.

- **L'or**

Le marché aurifère mondial se caractériserait par un relèvement des cours de l'once à 1400 dollars en 2018, en raison du maintien de taux bas et des réformes économiques et fiscales entreprises par l'administration américaine. A cela, s'ajoutent la dépréciation du dollar et les tensions géopolitiques nées de la politique d'armement des dirigeants nord-coréens.

## **II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

### **2.1 Les principaux secteurs d'exportation**

- **Le secteur pétrolier**

En 2017, la production nationale de pétrole devrait se situer à 10,81 millions de tonnes (78,9 millions de barils), en baisse de 5,9% comparativement à 2016. En effet, cette situation proviendrait, entre autres, du report de certains travaux d'optimisation de la production, des arrêts planifiés pour raisons de travaux de maintenance plus longs que prévus et de la baisse de la production nationale de 9 000 barils/jour, au cours du premier semestre 2017, pour se conformer aux exigences de l'OPEP visant à contenir la production pétrolière mondiale.

En 2018, la production nationale de pétrole brut devrait se situer à 10,90 millions de tonnes (79,54 millions de barils). Cette reprise de 0,8% s'expliquerait essentiellement par les travaux d'optimisation de la production des opérateurs en dépit du déclin naturel des champs matures.

Dans le même temps, le prix moyen du brut gabonais s'établirait à 47 dollars, en hausse de 9,3% par rapport à celui arrêté dans la loi de finances rectificative 2017 (43 USD) et de 4,1% par rapport aux projections de fin d'année. Le dollar s'échangerait à 557,6 F CFA, soit une dépréciation de 4,1% par rapport à l'année précédente.

- **Le secteur des mines**

L'embellie observée dans le secteur minier en 2017 devrait se poursuivre en 2018 sous l'effet conjugué de la bonne tenue de l'industrie sidérurgique mondiale et de la fermeté des cours des minerais et agglomérés de manganèse. Ainsi, la production nationale devrait progresser de plus de 9% pour se situer à 5,1 millions de tonnes. Elle serait soutenue par la reprise des activités de CICMHZ, le démarrage de la production de Nouvelle Gabon Mining en 2017 et les bonnes performances de la COMILOG.

- **Les industries du bois**

En 2018, les industries de transformation du bois afficheraient de bonnes performances industrielles et commerciales, en liaison avec un meilleur approvisionnement des unités de transformation en matières premières et le renforcement du tissu industriel. Ainsi, la production des bois débités, tous segments confondus, devrait augmenter de 6%.

## 2.2 Les autres secteurs d'activité

- **L'agriculture, l'élevage et la pêche**

Le secteur agriculture et pêche consoliderait ses performances en 2018. Ainsi, la production d'huile de palme devrait augmenter substantiellement pour se situer à 86 870 tonnes contre 25 200 tonnes en 2017, en raison de l'accroissement de la production des plantations de Kango et Mouila. Parallèlement, les cultures vivrières et maraichères tireraient profit de la poursuite des activités du Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et du programme GRAINE. La production de l'élevage et de la pêche devraient progresser en moyenne de 4%. En 2018.

- **L'exploitation forestière**

L'exploitation forestière enregistrerait, en 2017, une hausse de la production de 9% à environ 1 680 000 m<sup>3</sup>, soutenue par la demande croissante des industries locales en grumes.

- **Les agro-industries**

L'activité de la branche industries agroalimentaires se raffermirait en 2018, en liaison avec la consolidation des performances du groupe Olam. En effet, le raffinage de l'huile de palme en oléine, huile palmiste et savon progresserait de 25%. De même, les productions de boissons gazeuses et d'eau minérale augmenteraient, sous l'effet d'une demande soutenue qui tirerait profit du contexte électoral.

- **Les autres industries**

Les résultats des autres industries de transformation s'amélioreraient en 2018, tirés notamment par les matériaux de construction (ciment et fer à béton), dont l'activité serait favorisée par la décision gouvernementale interdisant les importations de ciment.

- **Le bâtiment et les travaux publics(BTP)**

En 2018, le secteur des BTP serait marqué par une reprise de son activité après quatre ans de morosité. En effet, la poursuite des chantiers du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI) viendrait soutenir ce secteur. Il s'agit notamment des travaux de construction du barrage hydroélectrique des chutes de l'impératrice et des lignes de transport d'énergie, de l'aménagement des bassins versants à Libreville et Port Gentil, de la réalisation des tronçons routiers et des autres infrastructures. Ainsi, la production de ce secteur augmenterait de 3,5% en 2018.

- **L'eau et l'électricité**

Le secteur de l'énergie consoliderait ses performances en 2018. Celles-ci se traduiraient par une hausse de la production nette d'électricité de 5,2% à 2 617,7 Gwh, en liaison avec la réhabilitation de l'outil de production et de la mise en exploitation des groupes thermiques. Dans le même temps, le renforcement des capacités de pompage de certaines localités du pays induirait une augmentation de la production d'eau de 3,5%.

- **Le raffinage**

Le raffinage du pétrole brut se caractériserait par un redressement de l'activité en 2018 à la suite des travaux de maintenance de l'outil de production, programmés en 2017. Dans ce contexte, le volume du brut traité progresserait de 9% pour atteindre 920 102 tonnes métriques.

- **Le commerce**

L'activité du secteur commerce se raffermirait en 2018 (+5% du chiffre d'affaires), en lien avec la remontée de la demande, dans un contexte d'année électorale.

- **Les autres services**

Le secteur des transports et auxiliaires de transport connaîtrait un affermissement de son volume d'activité en 2018, du fait de l'accroissement des exportations de manganèse, d'huile de palme et de bois. La mise en exploitation des deux ports d'Olam (port commercial et port minéralier) conforterait les performances du transport maritime. A cet effet, le volume global de marchandises manipulées aux différents ports du pays progresserait de plus de 14% pour avoisiner 13 millions de tonnes en 2018.

Le secteur des télécommunications consoliderait ses performances en 2018 sous l'impulsion des opérateurs de la téléphonie mobile. En effet, la multiplication des campagnes publicitaires et la diversification des offres de services induiraient une hausse de 2,8% du nombre d'abonnés au téléphone mobile, tandis que celui des abonnés internet GSM progresserait de 12,9%.

## 2.3 Le produit intérieur brut (PIB) en 2017

En 2017, l'économie internationale évoluerait dans un contexte relativement favorable, caractérisé par un renforcement de la croissance mondiale, une remontée des prix des cours des matières premières notamment le pétrole et la sidérurgie, et une amélioration des perspectives de croissance des pays avancés, émergents et en développement. En moyenne annuelle, la croissance mondiale prévue en 2017 est de 3,5% contre 3,2% en 2016. Cette situation internationale, conjuguée à la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie 2017-2019, conduirait à stabiliser les principaux agrégats macroéconomiques qui se sont dégradés en 2015 et 2016.

Ainsi, la croissance du produit intérieur brut s'établirait à 0,8%, tirée essentiellement par le secteur hors pétrole dans un contexte de baisse de l'activité du secteur pétrolier (-5,9%).

**Tableau 1 : Evolution du taux de croissance**

	2014	2015	2016	2017
<b>PIB total</b>	<b>4,3%</b>	<b>3,9%</b>	<b>2,1%</b>	<b>0,8%</b>
<b>Pétrole</b>	-0,3%	8,6%	-3,7%	-5,9%
<b>Hors pétrole</b>	5,0%	3,2%	2,9%	1,8%

Source : DGEPP

## 2.4 Le PIB par secteur d'activités (offre)

Par secteur d'activités, l'économie nationale enregistrerait des résultats mitigés. Les performances du primaire (+0,4%) s'amélioreraient en 2017, alors que l'activité des secteurs secondaire (+1,6%) et tertiaire (+1,5%) ralentirait par rapport à 2016.

La reprise des activités du secteur primaire s'expliquerait essentiellement par la progression de l'activité minière (+37,6%), agricole (+6,4%) et l'exploitation forestière (+4,0%), en dépit de la baisse de la production pétrolière (-5,9%).

La hausse substantielle de l'activité minière découlerait de la reprise de la production par la Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines Huazhou (CICMHZ), conjuguée à la mise en exploitation du gisement de Franceville par Nouvelle Gabon Mining. Cela, dans un contexte de relèvement des cours de minerais de manganèse sur le marché mondial.

Dans la branche agricole, l'accroissement de la valeur ajoutée proviendrait de la montée en puissance de la production d'huile de palme (Mouila et Awala) et des premières récoltes issues des champs développés dans le cadre du programme GRAINE. La hausse de l'activité dans l'exploitation forestière résulterait d'un approvisionnement régulier en grumes des unités de transformation.

Le repli de l'activité pétrolière découlerait du déclin naturel des champs matures, de la prise en compte des quotas fixés par l'OPEP (baisse de 9 000 barils/jour) et des difficultés techniques enregistrées sur certains sites ainsi que le report de certains travaux d'optimisation de la production et de la grève du personnel.

L'évolution de l'activité du secteur secondaire se justifierait par les bonnes performances attendues dans la quasi-totalité de ses branches à l'exception du raffinage (-5,7%) et des BTP (-2,1%). La progression des industries de transformation de bois (+7,0%) découlerait de la hausse de la demande intérieure publique, à travers le projet de tables-bancs, de la demande intérieure privée et de la demande mondiale (asiatique et européenne en particulier). L'amélioration de la production de la transformation minière s'expliquerait par une meilleure prise en main de l'outil de production dans un contexte de remontée des prix du minerai de manganèse sur le marché international.

Dans la branche BTP, la contraction des commandes publiques et la fin de plusieurs chantiers, notamment ceux liés à la CAN 2017, induiraient une baisse d'activité.

Le secteur tertiaire serait globalement en hausse, en raison essentiellement de la dynamique impulsée par les branches Transport (14,0%) et Communications (+2%). Le tertiaire bénéficierait ainsi de la bonne tenue de l'ensemble des autres secteurs.

## 2.5 Le PIB par la demande (emploi)

En 2017, du point de vue de la demande, l'activité nationale reposerait principalement sur la dynamique externe du fait du recul de la demande intérieure nette. En effet, la demande extérieure progresserait de 4,7% tandis que la demande nette intérieure enregistrerait une baisse de 3,4%. L'accroissement de la demande extérieure, soutenue par la hausse des exportations, proviendrait de la vigueur de la demande internationale des produits sidérurgiques, du bois et des produits de rente (huile de palme).

La contraction de la demande intérieure serait consécutive à la baisse conjuguée de la consommation totale (-3,2%) et de l'investissement (-3,7%). Le fléchissement de l'investissement découlerait de la chute de l'investissement public (-24,1%) en liaison avec le faible niveau de mobilisation des ressources extérieures et du ralentissement de l'investissement privé (+2,5%). S'agissant de la consommation, son évolution serait tributaire du fléchissement de la consommation publique en raison de la maîtrise des dépenses publiques et de la faible progression de l'emploi privé, dans un contexte de reprise des tensions inflationnistes.

## 2.6 L'emploi, les salaires et les prix

### • L'emploi

En 2017, le marché du travail devrait souffrir du ralentissement global de l'activité économique, notamment dans le secteur des BTP, du commerce, des services et du pétrole ainsi que de la décision prise par le Gouvernement de suspendre, les recrutements dans la fonction publique. Cependant, la forte reprise de l'activité dans le secteur minier (le gisement de Ndjolé, la Nouvelle Gabon Mining), la mise en œuvre du Programme de Relance Economique (PRE) et la poursuite de l'implantation d'OLAM, permettraient d'atténuer la baisse de l'emploi en 2017.

### • Les salaires

La masse salariale du secteur moderne régresserait en 2017, sous l'effet de la baisse du volume global du secteur public et par une légère baisse dans le secteur privé. La baisse de la masse salariale dans le secteur privé proviendrait du ralentissement global de l'activité économique.

Ainsi, la masse salariale du secteur public baisserait conformément à la stratégie du Gouvernement de réduire le poids de la masse salariale dans les dépenses totales. En effet, dans un contexte de baisse des recettes pétrolières, l'Etat s'est fixé comme objectif de mettre en œuvre des réformes visant à ramener la rémunération des agents publics du niveau actuel de 65% des recettes fiscales à moins de 40%, dans un horizon temporel de trois ans.

**Tableau 2 - Evolution de la masse salariale du secteur public**

(En milliards de FCFA)	2015	2016	2017	Var 17/16
<b>Secteur Public</b>	<b>664,4</b>	<b>768,6</b>	<b>732,1</b>	<b>-4,75%</b>
Fonction publique	562,9	692,8	670,9	-3,16%
MONP	69,6	38,1	39,1	2,62%
Collectivités locales	31,9	37,7	22,1	-41,38%

Source : DGBFIP, DGCP

### • Les prix

Après un taux en dessous de la norme communautaire en 2016, l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), serait proche de 3% au regard des tendances observées sur les huit premiers mois de l'année.

Cette situation résulterait du relèvement simultané des prix dans les postes « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « Transports », sous l'effet de la libéralisation des prix des carburants, en dépit d'une stabilisation des prix des produits alimentaires.

## 2.7 La balance des paiements

En 2017, la position extérieure nette du Gabon, qui représente le patrimoine financier net vis-à-vis du reste du monde (balance globale), amorcerait une orientation positive, après avoir enregistré un déficit en 2016. Cette situation serait liée à l'amélioration du solde des transactions courantes (+36,6%) et à la progression du compte financier de 187,9 milliards de FCFA.

La réduction du déficit du compte courant résulterait du raffermissement du solde commercial, malgré l'aggravation du déficit de la balance des services et des revenus. En effet, la hausse de l'excédent commercial (+24,2%) s'expliquerait par l'accroissement en valeur des exportations (+14,3%), sous l'effet de l'augmentation en valeur de la demande internationale de bois débités (+8,2%), de manganèse (+32,6%) et de pétrole (+11,9%), notamment.

Plusieurs facteurs expliqueraient la progression du compte financier en 2017 :

- l'accroissement des Investissements Directs Etrangers (+13,3%), principalement dans le secteur hors pétrole (agriculture, industries métallurgiques, bois, transport) ;
- l'entrée des capitaux, en liaison avec l'organisation de la CAN édition 2017;
- les flux entrants correspondant aux financements extérieurs de l'Etat (+105,9) milliards de FCFA);
- les levées de fonds de l'Etat sur les marchés financiers.

## 2.8 La monnaie et le crédit

A fin décembre 2017, la situation monétaire large corrélée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'extérieur, se caractériserait par :

- une hausse de la masse monétaire ;
- une reconstitution des avoirs extérieurs nets ;
- un léger amenuisement du crédit intérieur net ;
- une dégradation de la Position Nette du Gouvernement ;
- un infléchissement de la politique monétaire.



**Tableau 3 – Evolution de la situation monétaire**

Année	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17*
	<i>(en milliards de FCFA)</i>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>1303,8</b>	<b>1119,1</b>	<b>446,6</b>	<b>594,2</b>
Banque centrale	1221,6	1001,1	358,3	497,2
Banques commerciales	82,2	118,0	88,3	97,0
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>1118,4</b>	<b>1250,6</b>	<b>1510,1</b>	<b>1674,8</b>
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>1207,6</b>	<b>1359,8</b>	<b>1761,9</b>	<b>1748,1</b>
Créances nettes sur l'Etat	-183,5	55,8	589,4	523,2
Position Nette du Gouvernement (PNG)	-193,7	136,2	547,8	556,5
Créances nettes sur les organismes publics	10,2	-80,4	41,6	-33,3
Crédits à l'économie	1391,1	1304,0	1172,5	1224,9
<b>Autres postes nets</b>	<b>-89,2</b>	<b>-109,2</b>	<b>-251,8</b>	<b>-73,3</b>
<b>Monnaie au sens large</b>	<b>2271,0</b>	<b>2259,9</b>	<b>2080,8</b>	<b>2144,5</b>
Circulation fiduciaire	402,1	379,0	358,1	395,7
Dépôts	1868,9	1880,9	1722,7	1748,8
Quasi-monnaie	817,4	794,6	719,3	701,9
Ressources extra-monétaires	240,5	219,0	127,7	197,8
	<i>(variation en %)</i>			
<b>Monnaie au sens large</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-7,9%</b>	<b>3,1%</b>
Circulation fiduciaire	4,5%	-5,7%	-5,5%	10,5%
Dépôts	-1,4%	0,6%	-8,4%	1,5%
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>-8,2%</b>	<b>-14,2%</b>	<b>-60,1%</b>	<b>33,1%</b>
Avoirs intérieurs nets	0,5%	11,8%	20,8%	10,9%
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>6,6%</b>	<b>12,6%</b>	<b>29,6%</b>	<b>-0,8%</b>
Créances nettes sur l'Etat	-47,0%	-	-	-11,2%
Crédits à l'économie	-5,9%	-6,3%	-10,1%	4,5%

Source : BEAC (déc-2017\* : prévisions BEAC)

- **La masse monétaire (M2)**

Elle augmenterait de 3,1% à 2 144,5 milliards de FCFA à fin décembre 2017, sous l'effet de l'accélération des avoirs extérieurs nets (+33,1%). Au niveau de ses composantes, on noterait une hausse concomitante des dépôts collectés (+1,5% à 1 748,8 milliards de FCFA) et de la circulation fiduciaire (+10,5% à 395,7 milliards de FCFA) en décembre 2017.

- **La quasi-monnaie**

Elle diminuerait de 2,4% à 701,9 milliards de FCFA en décembre 2017, corrélativement au repli de l'épargne des agents économiques.

- **Les ressources extra-monétaires**

Les ressources extra-monétaires composées des emprunts extérieurs à moyen et long terme, des fonds propres du système bancaire, des allocations de DTS et des autres postes nets, connaîtraient une forte progression de 54,9% à 197,8 milliards de FCFA en décembre 2017.

- **Les contreparties de la masse monétaire**

Au cours de la période sous revue, les contreparties de la masse monétaire (avoirs extérieurs nets et crédit intérieur) se consolideraient de 6,1% à 2 342,3 milliards de FCFA.

- **Les avoirs extérieurs nets**

Les Avoirs Extérieurs Nets du système bancaire s'apprécieraient significativement de 33,1% à 594,2milliards de FCFA en décembre 2017, en rapport avec la hausse conjointe des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale (+38,8% à 497,2 milliards de FCFA) et des Banques Primaires (+9,9% à 97milliards de FCFA).

- **Le crédit intérieur**

Il enregistrerait un léger fléchissement de 0,8% à 1 748,1 milliards de FCFA en décembre 2017, consécutivement au repli des créances nettes sur l'Etat (-11,2%).

- **Les créances nettes sur l'Etat**

En rapport avec les finances publiques, la situation nette débitrice de l'Etat s'établirait à 523,2 milliards de FCFA en décembre 2017 contre 589,4 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette situation traduirait un effort de remboursement de la dette de l'Etat contractée auprès du système bancaire.

Par ailleurs, la Position Nette du Gouvernement (PNG) se dégraderait de 8,7 milliards de FCFA pour s'établir à 556,5milliards de FCFA en 2017 contre 547,8 milliards de FCFA l'année précédente.

- **Les créances sur l'économie**

Les crédits à l'économie se raffermiraient de 4,5% à 1 224,9milliards de FCFA. Cette évolution serait tributaire des concours octroyés au secteur privé non financier, représentant environ 90% du total des crédits.

## **2.9 La politique monétaire**

Au plan sous régional, les données économiques et monétaires actualisées par le Comité de politique monétaire du 11 juillet 2017 font apparaître une légère remontée de la croissance économique (+0,8%), une atténuation des tensions inflationnistes (+1,6%), un recul du déficit du solde budgétaire base engagements, hors dons (-3,5% du PIB) et une légère progression du taux de couverture extérieure de la monnaie (60,6%).

Dans ce contexte, les principaux taux d'intervention ont été fixés ainsi qu'il suit :

- Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) : 2,95% ;
- Taux des Prises en Pension : 4,20% ;
- Taux Créditeur Minimum : 2,45%.

Les taux d'intérêt sur les placements ont été fixés comme suit :

- Placements à 7 jours : 0% ;
- Placements à 28 jours : 0% ;
- Placements à 84 jours : 0%.

Les coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT), sur les Dépôts à Vue (DAV) et le taux de rémunération des réserves obligatoires sont restées identiques et se présentent comme suit :

- Coefficients applicables sur les Dépôts à Vue (DAV) : 11,75% ;
- Coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT) : 9,25% ;
- Taux de rémunération des réserves obligatoires : 0,05%.

## 2.10 La situation de l'exécution des finances publiques

- **Le solde d'exécution**

Le solde d'exécution du budget de l'Etat au premier semestre 2017 indique un excédent de **156,8 milliards de FCFA**.

En effet, les ressources mobilisées se chiffrent à **812,2 milliards de FCFA** soit un taux d'exécution de 47,4%, contre un niveau total des charges de **655,4 milliards de FCFA**, soit 35,1%.

- **L'exécution au 31 décembre 2016**

- ❖ **Exécution des ressources budgétaires et de financement**

**Tableau 4 - Exécution des recettes budgétaires au 31 décembre 2016**

Recettes budgétaires			
Libellés	(a)	(b)	Taux d'exécution
	PLF 2016	Exécution	
a. Titre 1 : Recettes fiscales	1 412,42	1 049,63	74,31%
b. Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	-	-	
c. Titre 3 : Cotisations sociales	24,12	26,42	109,51%
d. Titre 4 : Autres recettes	607,33	647,87	106,67%
<b>TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)</b>	<b>2 043,87</b>	<b>1 723,91</b>	<b>84,35%</b>

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

Arrêtées à **2.043,9 milliards de FCFA** dans la loi de finances 2016, les recettes budgétaires recouvrées au cours de cette période s'élèvent à **1.723,9 milliards de FCFA**, soit un taux de réalisation de **84,4%**.

Ce résultat s'explique par la contreperformance enregistrée dans la mobilisation de certaines recettes fiscales.

En effet, l'impôt sur les sociétés (IS) affiche un niveau d'exécution de **206,1 milliards de FCFA** contre **367,1 milliards de FCFA** prévus, soit un taux d'exécution de 57%.

L'impôt sur les personnes a été liquidé à hauteur de **152,2 milliards de FCFA** contre un niveau attendu de **197,4 milliards de FCFA**, soit 77,1%.

S'agissant des droits et taxes sur la propriété, ces derniers ont été recouverts à hauteur de **21,9 milliards de FCFA** contre **31,4 milliards de FCFA** prévus, soit un taux de recouvrement de 69,9%. Les taxes sur les biens et services quant à elles enregistrent un niveau de **329,1 milliards de FCFA** contre **385 milliards de FCFA** attendus, soit un taux d'exécution de 85,5%.

En ce qui concerne les droits et taxes de douanes leur rendement atteint **300,6 milliards de FCFA** contre **407,7 milliards de FCFA** attendu, soit un taux de recouvrement de 73,7%.

**Tableau 5 - Exécution des ressources de trésorerie et de financement au 31 décembre 2016**

Ressources de trésorerie et de financement			
	PLF 2016	Exécution	Taux d'exécution
<b>Tirages</b>	<b>382,13</b>	<b>238,96</b>	<b>62,53%</b>
Tirages sur conventions en cours	382,13	238,96	62,53%
Tirages sur nouvelles conventions			
Tirages sur prêts programmes			
<b>Emissions de titres publics</b>	<b>100,00</b>	<b>425,02</b>	<b>425,02%</b>
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	100,00	425,02	425,02%
<b>Financement bancaire</b>	<b>100,00</b>	<b>365,76</b>	<b>365,76%</b>
Banque centrale	100,00	-	0,00%
Banques commerciales	-	365,76	0,00%
<b>Total</b>	<b>582,13</b>	<b>1 029,74</b>	<b>176,89%</b>

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

La mobilisation des ressources de trésorerie et de financement se chiffre à **1.029,7 milliards de FCFA** sur une prévision de **582,1 milliards de FCFA**, soit un taux de d'exécution de 176,9%. Cette performance est notamment liée aux émissions de titres publics évaluée à **100 milliards de FCFA** et au financement bancaire réalisé à hauteur de **365,8 milliards de FCFA**.

L'exécution des tirages s'est effectuée dans les limites prescrites par le législateur. En effet, projetés à **382,1 milliards de FCFA**, ceux-ci ont été mobilisés à **239 milliards de FCFA**, soit 62,5% des prévisions.

### ❖ Exécution des dépenses budgétaires

Globalement, les dépenses budgétaires exécutées à fin décembre 2016 s'établissent à **1.744 milliards de FCFA**, soit un taux d'exécution de 81,0% par rapport à la prévision arrêtée à **2.152,2 milliards de FCFA** dans la loi de finances.

Ce niveau de dépenses exécutées intègre les remboursements des intérêts de la dette publique pour un montant de **149,4 milliards de FCFA** et les dépenses hors dette à hauteur de **1.594,6 milliards de FCFA**

**Tableau 6 - Synthèse de l'exécution des dépenses au 31 décembre 2016(En milliards de FCFA)**

Titres	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux	Ecart	(c)	Taux	Ecart
	LFI 2016	Exécution déc-16	d'exécution 2016	(a-b)	Exécution déc-16	d'exécution 2016	(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	180,22	149,35	82,87%	30,87	149,35	82,87%	30,87
Titre 2. Dépenses de personnel	732,20	731,24	99,87%	0,96	731,24	99,87%	0,96
Titre 3. Dépenses de biens et services	319,72	223,51	69,91%	96,21	223,51	69,91%	96,21
Titre 4. Dépenses de transfert	349,24	229,65	65,76%	119,59	229,65	65,76%	119,59
Titre 5. Dépenses d'investissement	562,77	403,02	71,61%	159,75	403,02	71,61%	159,75
Titre 6. Autres dépenses	8,00	7,19	89,90%	0,81	7,19	89,90%	0,81
<b>Total</b>	<b>2 152,16</b>	<b>1 743,97</b>	<b>81,03%</b>	<b>408,19</b>	<b>1 743,97</b>	<b>81,03%</b>	<b>408,19</b>

Source : DGBFIP

**Tableau 7 - Détail de l'exécution des dépenses budgétaires en AE et CP(En milliards de FCFA)**

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux	Ecart	(c)	Taux	Ecart
	LFI 2016	Exécution déc-16	d'exécution 2016	(a-b)	Exécution déc-16	d'exécution 2016	(a-c)
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>180,22</b>	<b>149,35</b>	<b>82,87%</b>	<b>30,87</b>	<b>149</b>	<b>82,87%</b>	<b>30,87</b>
67. Charges financières		149,35	82,87%		149	82,87%	
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>732,20</b>	<b>731,24</b>	<b>99,87%</b>	<b>0,96</b>	<b>731</b>	<b>99,87%</b>	<b>0,96</b>
66. Charges de personnel		731,24	99,87%		731	99,87%	
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>319,72</b>	<b>223,51</b>	<b>69,91%</b>	<b>96,21</b>	<b>223,51</b>	<b>69,91%</b>	<b>96,21</b>
60. Achats des biens		21,06	6,59%		21,06	6,59%	
61. Achat de services		120,65	37,74%		120,65	37,74%	
62. Autres services		0,03	0,01%		0,03	0,01%	
Services déconcentrés et autonomies de gestion (AG)		81,77	25,58%		81,77	25,58%	
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>349,24</b>	<b>229,65</b>	<b>65,76%</b>	<b>119,59</b>	<b>229,65</b>	<b>65,76%</b>	<b>119,59</b>
63. Subventions et transferts		56,78	16,26%		56,78	16,26%	
64. Transferts courants		67,53	19,34%		67,53	19,34%	
Services déconcentrés et AG		105,34	30,16%		105,34	30,16%	
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>562,77</b>	<b>403,02</b>	<b>71,61%</b>	<b>159,75</b>	<b>403,02</b>	<b>71,61%</b>	<b>159,75</b>
20. Immobilisations incorporelles		41,39	7,35%		41,39	7,35%	
21. Immobilisations non produites		0,73	0,13%		0,73	0,13%	
22. Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles		231,16	41,08%		231,16	41,08%	
23. Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier		18,13	3,22%		18,13	3,22%	
24. Equipements militaires		20,40	3,62%		20,40	3,62%	
26. Prises de participations et créances rattachées			0,00%			0,00%	
Services déconcentrés et AG		91,21	16,21%		91,21	16,21%	
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>8,00</b>	<b>7,19</b>	<b>89,90%</b>	<b>0,81</b>	<b>7,19</b>	<b>89,90%</b>	<b>0,81</b>
65. Autres charges	8,00	7,19	89,90%		7,19	89,90%	
<b>Total</b>	<b>2 152,16</b>	<b>1 743,97</b>	<b>81,03%</b>	<b>408,19</b>	<b>1 743,97</b>	<b>81,03%</b>	<b>408,19</b>

Source : DGBFIP

▪ **Dette publique :**

Les règlements effectués au titre des charges financières de la dette au 31 décembre 2016 se chiffrent à **149,3 milliards de FCFA** contre une prévision de **180,2 milliards de FCFA**, soit un taux de 82,9%. Cette situation est principalement imputable aux :

- Intérêts sur emprunt extérieurs, liquidés à **119,5 milliards de FCFA** contre **142,4 milliards de FCFA** prévus, soit 83,9% ;
- Intérêts sur dette intérieure, exécutés à **29,8 milliards de FCFA** contre **37,8 milliards de FCFA** prévus, soit 43,1%.

▪ **Fonctionnement :**

Prévues à **1.409,2 milliards de FCFA**, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à **1.191,6 milliards de FCFA** correspondant à un taux d'exécution de 84,56%. Elles se décomposent en dépenses de personnel, de biens et services, de transferts et en autres dépenses.

- **Dépenses de personnel** : initialement budgétisées à hauteur de **732,2 milliards de FCFA**, le niveau d'exécution se situe à **731,2 milliards de FCFA**, soit un taux de 99,9%. Cette consommation intègre, outre les rémunérations des agents, les prestations, cotisations et contributions sociales, consenties au profit des agents publics à hauteur de **44,1 milliards de FCFA**.
- **Dépenses de Biens et services** : projetées dans la loi de finances à **319,7 milliards de FCFA**, les dépenses de biens et services ont été exécutées à **223,5 milliards de FCFA**, soit un taux de 69,9%. Cette situation tient compte de la prise en charge de certaines dépenses prioritaires, telles que celles liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2017, aux élections et aux remboursements TVA.
- **Dépenses de Transferts** : sur une dotation de **349,2 milliards de FCFA**, l'exécution des transferts s'élève à **229,8 milliards de FCFA**, soit 65,8%.
- **Autres dépenses** : l'exécution de ce poste de dépenses se chiffre à **7,2 milliards de FCFA** sur une prévision de **8 milliards de FCFA**, soit 89,9%. Ces dépenses concernent :
  - ✓ les protocoles transactionnels, les condamnations pécuniaires et les séquestres en gestion à l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE) pour un montant de **2,3 milliards de FCFA**, soit 76,6% ;
  - ✓ les couts sociaux liés à la restructuration des entreprises et aux plans associés : **4,9 milliards de FCFA**, soit 97,9%.

▪ **Investissement :**

Inscrites à **562,8 milliards de FCFA**, les dépenses d'investissement ont été exécutées à **403,0 milliards de FCFA**, soit un taux de 71,6% dont **164 milliards de FCFA** au titre des ressources gabonaises et **238,9 milliards de FCFA** des financements extérieurs.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources propres ont été principalement consacrées aux :

- infrastructures et investissements structurants dans le cadre de l'accueil de la CAN 2017 : **90,8 milliards de FCFA**;
- constructions de deux grandes écoles supérieures à Libreville et Port-Gentil : **10,0 milliards de FCFA** ;
- travaux d'entretien des voiries et des routes : **24,0 milliards de FCFA** ;
- contreparties des projets cofinancés: **39,9 milliards de FCFA** ;
- dépenses de révision de la liste électorale, d'équipements des administrations concernées par le processus électoral (présidentielle) : **14,2 milliards de FCFA** ;
- investissements dans les institutions : **25 milliards de FCFA** ;
- équipements des forces de défense et de sécurité, réhabilitation et construction des bâtiments des forces de défense : **38,5 milliards de FCFA** ;
- programmes d'équipement des administrations : **5,0 milliards de FCFA** ;

Les projets adossés aux financements extérieurs ont été exécutés à **182,5 milliards de FCFA**, sur une prévision de **278,2 milliards de FCFA**, soit 65,6%. Ils concernent principalement :

- l'aménagement de la route Port-Gentil-Omboué : 57,4 milliards de FCFA ;
- l'aménagement des bassins versants : 10,6 milliards de FCFA ;
- la poursuite de la pose de la fibre optique au titre du projet "dorsale Télécom" : 10,8 milliards de FCFA ;
- la sécurisation du réseau transport électrique Libreville : 7,2 milliards de FCFA ;
- l'aménagement de la route Koumameyong-Ovan : 9,2 milliards de FCFA ;
- l'aménagement de la route Lalara-Koumameyong : 6,8 milliards de FCFA ;
- la construction du centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant : 9,6 milliards de FCFA ;
- la construction du centre Hospitalier Universitaire de Libreville : 13,9 milliards de FCFA ;
- l'aménagement de la route Ndjolé-Medoumane : 33,7 milliards de FCFA ;
- l'aménagement de l'axe routier PK12-Bifoun : 6,2 milliards de FCFA.

## ❖ Exécution des charges de trésorerie et de financement

**Tableau 8 - Exécution des charges de trésorerie et de financement au 31 décembre 2016**

(En milliards de FCFA)

Charges de trésorerie et de financement			
	LF 2016	Exécution	Taux d'exécution
<b>Amortissement (dette extérieur)</b>	199,39	97,44	48,87%
<b>Emprunts extérieurs-courants</b>	199,39	97,44	48,87%
Bilatéraux	49,54	32,47	65,54%
Multilatéraux	31,60	21,00	66,45%
Banques/ Autres bailleurs	118,25	43,97	37,19%
marché international	0,00	0,00	0,00%
<b>Amortissement des prêts du secteur bancaire</b>	115,04	112,67	97,93%
<b>Intérieur-DGD</b>	115,04	112,67	97,93%
Emprunts intérieurs-courants	115,04	112,67	97,93%
Banques	50,35	32,86	65,26%
Moratoires	25,20	45,57	180,87%
Divers	14,00	8,74	62,41%
Marchés Financiers	25,50	25,50	100,00%
<b>Autres amortissements</b>	80,80	530,45	656,52%
AJE, coûts sociaux, opérations de couverture	0,00	0,00	0
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	0,00	168,65	0
Instances Trésor	8,38	318,79	3805,93%
Arriérés de TVA	65,00	43,02	66,18%
Arriérés SOGARA	7,42	0,00	0,00%
<b>Correspondants du Trésor</b>	48,12	0,00	0,00%
<b>Prêts et avances</b>	30,50	0,00	0,00%
Fonds Souverain de la RG	2,00	0,00	0,00%
Compte IMA (Approvisionnement)	28,50	0,00	0,00%
<b>Total</b>	<b>473,85</b>	<b>740,56</b>	<b>156,28%</b>

Sources : DGD, DGCPT

Arrêtées à **473,9 milliards de FCFA** dans la loi de finances, les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à **740,6 milliards de FCFA** soit 156,3%. Cette exécution est principalement imputable au règlement des amortissements sur les Bons du Trésor et Assimilable (+168,6 milliards de FCFA) ainsi qu'à la prise en compte de certaines instances au Trésor (+310,4 milliards de FCFA).

Toutefois, les amortissements sur dettes extérieures (**97,4 milliards de FCFA** réalisés contre **199,3 milliards de FCFA** prévus) ainsi que les amortissements sur prêts du secteur bancaire (**112,6 milliards de FCFA** réglés contre **115 milliards de FCFA** espérés) ont été exécutés dans les limites de l'autorisation parlementaire.



- **L'exécution au 30 juin 2017**

L'exécution du Budget de l'Etat au premier semestre fait ressortir un excédent de **162,9 milliards de FCFA**. Les ressources sont exécutées à **1.059,7 milliards de FCFA** contre des charges de **896,7 milliards de FCFA**.

❖ **Exécution des ressources budgétaires et de financement**

**Tableau 9 - Exécution des recettes budgétaires au 30 juin 2017**

(En milliards de FCFA)

Recettes budgétaires			
	(a)	(b)	Taux
	LFR 2017	Exécution	d'exécution
a. Titre 1 : Recettes fiscales	1 026,17	468,06	45,61%
b. Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	4,81	,	
c. Titre 3 : Cotisations sociales	43,10	19,01	44,10%
d. Titre 4 : Autres recettes	640,54	325,15	50,76%
<i>dont recettes à répartir</i>		13,35	
<b>TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)</b>	<b>1 714,62</b>	<b>812,22</b>	<b>47,37%</b>

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

L'ensemble des recettes budgétaires recouvrées à fin juin 2017 s'élève à **812,2 milliards de FCFA** sur une prévision de **1.714,6 milliards de FCFA**, soit un taux de réalisation de 47,4%. Cette exécution, en hausse de **9,3 milliards de FCFA** par rapport à juin 2016, résulte d'une amélioration du recouvrement des autres recettes.

Cette exécution se décline, par type de recette, ainsi qu'il suit :

- **recettes fiscales : 468,1 milliards de FCFA** représentant un taux de 45,6% ;
- **cotisations sociales : 19,0 milliards de FCFA** correspondant à un taux de 44,1% ;
- **autres recettes : 325,2 milliards de FCFA**, soit 50,8% des prévisions.

**Tableau 10 - Exécution des ressources de trésorerie et de financement au 30 juin 2017**

(En milliards de FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFR 2017	Exécution	Taux
			d'exécution
<b>Tirages</b>	<b>898,09</b>	<b>225,85</b>	<b>25,15%</b>
Tirages sur conventions en cours	227,05	36,63	16,13%
Tirages sur nouvelles conventions	54,16		0,00%
Tirages sur prêts programmes	616,88	189,22	30,67%
<b>Emissions de titres publics</b>	<b>218,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
Emissions de titres publics sur le Marché international	119,77		0,00%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	98,43		0,00%
<b>Financement non bancaire</b>	<b>29,10</b>	<b>21,64</b>	<b>74,37%</b>
Règlement arriérés fiscaux	29,10	21,64	74,37%
<b>Total</b>	<b>1 145,39</b>	<b>247,49</b>	<b>21,61%</b>

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

Les **ressources de trésorerie et de financement** au premier semestre 2017 se chiffrent à **247,5 milliards de FCFA** contre **1.145,4 milliards de FCFA** prévus dans la loi de finances rectificative, soit un taux d'exécution de 21,6%. Ce niveau de mobilisation est en augmentation de **38,2 milliards de FCFA** par rapport au 30 juin 2016. Toutefois, ce faible taux de réalisation résulte principalement de la suspension des tirages du fait de l'accumulation sur une longue période des arriérés de paiement et du choix fait par le Gouvernement sur la période, de ne contracter aucun emprunt.

### ❖ Exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires exécutées au 30 juin 2017 atteignent un montant de **655,4 milliards de FCFA**, base ordonnances visées, sur une dotation de **1.868,2 milliards de FCFA**, soit un taux de 35,1%.

Ce niveau d'exécution est dû aux retards accusés dans l'élaboration des documents préalables à l'exécution des dépenses d'investissement et dans le règlement des charges financières de la dette. En estimation de clôture, le niveau d'exécution de ces rubriques de dépenses devrait être conforme aux prévisions.

**Tableau 11 - Synthèse de l'exécution des dépenses au 30 juin 2017**

(En milliards de FCFA)

Titres	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a) LFR 2017	(b) Exécution juin-17	Taux d'exécution 2017	Ecart (a-b)	(c) Exécution juin-17	Taux d'exécution 2017	Ecart (a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	249,05	33,27	13,36%	215,78	33,27	13,36%	215,78
Titre 2. Dépenses de personnel	710,00	354,94	49,99%	355,06	351,03	49,44%	358,97
Titre 3. Dépenses de biens et services	251,30	90,44	35,99%	160,86	76,49	30,44%	174,80
Titre 4. Dépenses de transfert	191,21	149,88	78,38%	41,34	145,84	76,27%	45,38
Titre 5. Dépenses d'investissement	436,61	51,01	11,68%	385,60	46,48	10,64%	390,13
Titre 6. Autres dépenses	30,00	2,27	7,58%	27,73	2,27	7,58%	27,73
<b>Total</b>	<b>1 868,16</b>	<b>681,81</b>	<b>36,50%</b>	<b>1 186,36</b>	<b>655,38</b>	<b>35,08%</b>	<b>1 212,78</b>

Source : DGBFIP

**Tableau 12 - Détail de l'exécution des dépenses budgétaires en AE et CP**

(En milliards de FCFA)

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux	Ecart	(c)	Taux	Ecart
	LFR 2017	Exécution juin-17	d'exécution 2017	(a-b)	Exécution juin-17	d'exécution 2017	(a-c)
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>249,05</b>	<b>33,27</b>	<b>13,36%</b>	<b>215,78</b>	<b>33,27</b>	<b>13,36%</b>	<b>215,78</b>
67. Charges financières		33,27	13,36%		33,27	13,36%	
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>710,00</b>	<b>354,94</b>	<b>49,99%</b>	<b>355,06</b>	<b>351,03</b>	<b>49,44%</b>	<b>358,97</b>
66. Charges de personnel		354,94	49,99%		351,03	49,44%	
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>251,30</b>	<b>90,44</b>	<b>35,99%</b>	<b>160,86</b>	<b>76,49</b>	<b>30,44%</b>	<b>174,80</b>
60. Achats des biens		21,87	8,70%		7,93	3,16%	
61. Achat de services		15,75	6,27%		15,75	6,27%	
Services déconcentrés et AG		52,81	21,01%		52,81	21,01%	
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>191,21</b>	<b>149,88</b>	<b>78,38%</b>	<b>41,34</b>	<b>145,84</b>	<b>76,27%</b>	<b>45,38</b>
63. Subventions et transferts		61,20	32,01%		57,16	29,89%	
64. Transferts courants		13,40	7,01%		13,40	7,01%	
Services déconcentrés et AG		75,28	39,37%		75,28	39,37%	
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>436,61</b>	<b>51,01</b>	<b>11,68%</b>	<b>385,60</b>	<b>46,48</b>	<b>10,64%</b>	<b>390,13</b>
20. Immobilisations incorporelles							
21. Immobilisations non produites							
22. Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles		50,16	11,49%		45,62	10,45%	
23. Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier							
24. Equipements militaires							
26. Prises de participations et créances rattachées							
Services déconcentrés et AG		0,85	0,19%		0,85	0,19%	
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>30,00</b>	<b>2,27</b>	<b>7,58%</b>	<b>27,73</b>	<b>2,27</b>	<b>7,58%</b>	<b>27,73</b>
65. Autres charges		2,27	7,58%		2,27	7,58%	
<b>Total</b>	<b>1868,16</b>	<b>681,81</b>	<b>36,50%</b>	<b>1186,36</b>	<b>655,38</b>	<b>35,08%</b>	<b>1212,78</b>

Source : DGBFIP

▪ **Dette Publique :**

Les règlements effectués au titre des charges financières de la dette se chiffrent à **33,3 milliards de FCFA**, soit un taux d'exécution de 16,4%. Cette exécution est en régression de **32,4 milliards de FCFA** par rapport au premier semestre 2016.

▪ **Fonctionnement :**

Budgétisées à **1.182,5 milliards de FCFA**, les dépenses de fonctionnement se sont exécutées à hauteur de **575,6 milliards de FCFA**, soit un taux de 48,7%.

- **Dépenses de personnel :** sur une dotation de **710 milliards de FCFA**, l'exécution sur ce poste de dépense se chiffre à **351,0 milliards de FCFA**, soit un taux de 49,4%. Comparativement à la même période en 2016, cette exécution est en diminution de **10,5 milliards de FCFA**, en lien avec la mise en œuvre des mesures de maîtrise de la masse salariale.
- **Dépenses de biens et services :** exécutées à hauteur de 30,4% de la dotation prévue à **251,3 milliards de FCFA**, la consommation de ce poste de dépenses est en diminution de **20,6 milliards de FCFA**. Cette baisse est consécutive à la mesure de régulation budgétaire prise par le Gouvernement dès le premier trimestre, du fait de la dégradation des hypothèses macroéconomiques arrêtées dans la loi de finances initiale.
- **Dépenses de transferts :** les crédits affectés à ce poste de dépense ont été exécutés à hauteur de **145,8 milliards de FCFA** sur une prévision de **191,2 milliards de FCFA**, soit un taux de 76,3%.

L'exécution de cette dépense est en progression de **52,7 milliards de FCFA** comparativement à la même période en 2016 du fait de l'ouverture totale de certains postes de dépenses de ce titre en lien avec leur sensibilité. C'est le cas notamment des filets sociaux, bourses et subventions aux structures sanitaires.

- **Autres dépenses :** programmées à **30 milliards de FCFA**, l'exécution de cette catégorie de dépense s'établit à **2,3 milliards de FCFA** contre **1,2 milliard de FCFA** au 30 juin 2016, soit une augmentation de **1,1 milliard de FCFA**, en lien avec une meilleure prise en compte des coûts relatifs au contentieux de l'Etat.

▪ **Investissement :**

Les dépenses d'investissement exécutées à fin juin 2017 se chiffrent à **46,5 milliards de FCFA** pour une dotation de **436,6 milliards de FCFA**, soit un taux de réalisation de 10,6%. Par rapport au premier semestre 2016, cette exécution est en retrait de **123,3 milliards de FCFA** du fait, principalement, de l'application de la mesure de régulation budgétaire.

## ❖ Exécution des charges de trésorerie

**Tableau 13 - Exécution des charges de trésorerie et de financement au 30 juin 2017**

(En milliards de FCFA)

Charges de trésorerie et de financement			
	LFR 2017	Exécution	Taux d'exécution
<b>Amortissement (dette extérieur)</b>	<b>478,94</b>	<b>50,63</b>	<b>10,57%</b>
<b>Emprunts extérieurs-courants</b>	<b>332,33</b>	<b>21,25</b>	<b>6,39%</b>
Bilatéraux	53,20	0,71	1,34%
Multilatéraux	43,92	9,48	21,58%
Banques/ Autres bailleurs	115,45	11,06	9,58%
marché international	119,77	0	0,00%
<b>Emprunts extérieurs-arriérés</b>	<b>146,60</b>	<b>29,38</b>	<b>20,04%</b>
Bilatéraux	16,85	4,81	
Multilatéraux	5,63	0,80	
Banques	124,13	23,77	
<b>Amortissement des prêts du secteur bancaire</b>	<b>158,97</b>	<b>58,76</b>	<b>36,97%</b>
<b>Intérieur-DGD</b>	<b>158,97</b>	<b>58,76</b>	36,97%
Emprunts intérieurs-courants	117,06	48,49	41,42%
Banques	30,24	23,76	78,57%
Moratoires	23,30	22,39	96,11%
Divers	0,31	2,34	753,23%
Marchés Financiers	63,21	0	0,00%
Emprunts intérieurs-arriérés	41,91	10,28	
Moratoires	33,08	6,74	
Divers	8,84	3,54	
<b>Autres amortissements</b>	<b>202,93</b>	<b>72,18</b>	<b>35,57%</b>
Instances Trésor	97,85	33,15	33,88%
Arriérés de TVA	86,95	34,98	40,23%
Arriérés intérêts Extérieurs	18,04	3,98	22,08%
Arriérés intérêts Intérieurs	0,09	0,06	73,33%
<b>Correspondants du Trésor</b>			
<b>Attribution de produits</b>	<b>81,49</b>	<b>59,77</b>	<b>73,35%</b>
Collectivités locales	23,98	23,54	98,17%
Opérateurs	29,60	24,25	81,93%
Contributions communautaires	9,89	4,03	40,75%
Autres	18,02	7,95	44,12%
<b>Prêts et avances</b>	<b>51,01</b>	<b>0,00</b>	0,00%
Fonds Souverain de la RG	26,01		0,00%
Remboursement avances statutaires	25,00		0,00%
<b>Total</b>	<b>973,33</b>	<b>241,34</b>	<b>24,80%</b>

Sources : DGD, DGCPT

Les remboursements en capital de la dette à fin juin 2017 atteignent **241,3 milliards de FCFA** contre une prévision de **973,3 milliards de FCFA**, soit un taux de 24,8%.

- **Amortissement de la dette extérieure**

Les paiements de la dette extérieure s'élèvent à **50,6 milliards de FCFA** contre une prévision de **478,9 milliards de FCFA**, soit un taux de 10,6%. Cette exécution se décompose globalement de la manière suivante :

- **5,5 milliard de FCFA** de dettes bilatérales ;
- **10,3 milliards de FCFA** de dettes multilatérales ;
- **34,8 milliards de FCFA** dettes banques/Autres bailleurs.

- **Amortissement de la dette intérieure**

Les règlements en capital de la dette intérieure se chiffrent à **58,8 milliards de FCFA** et correspondent à un taux d'exécution de 36,9%. Ces règlements se répartissent comme suit :

- **23,8 milliards de FCFA** de dettes bancaires ;
- **29,1 milliards de FCFA** de dettes moratoires ;
- **5,9 milliards de FCFA** de dettes diverses.

- **Autres amortissements**

Budgétées à hauteur de **202,9 milliards F.cfa**, les dépenses liées à l'exécution de ce poste se situent à **72,2 milliards F.cfa**, soit un taux de 35,6%. Les paiements effectués concernent :

- **33,2 milliards F.cfa** d'instances au Trésor ;
- **34,9 milliards F.cfa** d'arriérés de TVA ;
- **3,9 milliards F.cfa** d'arriérés intérêts Extérieurs ;
- **0.06 milliard F.cfa** d'arriérés intérêts Intérieurs.

- **Attribution de produits**

Évaluées à **81,5 milliards F.cfa**, les dépenses couvertes par les attributions de produits ont été exécutées à **59,8 milliards F.cfa**, soit un taux de 73,4%. Les règlements effectués concernent :

- **23,5 milliards F.cfa** des collectivités locales ;
- **24,3 milliards F.cfa** des opérateurs ;
- **4,03 milliards F.cfa** des contributions communautaires ;
- **7,9 milliard F.cfa** autres.

Globalement les charges de trésorerie et de financement affichent **241,3 milliards de FCFA** au premier semestre 2017 contre **153,6 milliards de FCFA** à la même période un an plus tôt.



## **DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**



# I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

En 2018, l'économie nationale évoluerait dans un contexte de raffermissement de l'économie mondiale, soutenue par les différentes politiques de relance économique (Japon, Chine, etc.) et l'expansion des pays émergents (Russie et Brésil). L'activité économique nationale bénéficierait ainsi de la demande soutenue de nos principaux produits d'exportation notamment les mines, le bois, le caoutchouc et l'huile de palme. Les cours de ces matières se raffermiraient également malgré une dépréciation prévisionnelle du taux de change.

L'activité économique tirerait profit de la poursuite de la mise en œuvre du Plan triennal de Relance de l'Economie (PRE) 2017-2019 et de l'assainissement des finances publiques. Le PRE permettrait l'accélération des grands travaux d'infrastructures et des réformes structurelles.

## 1.1 Les principales hypothèses

Les principales hypothèses, arrêtées sur la base des prévisions actualisées des Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM, juillet 2017), des résultats des enquêtes de conjoncture à fin juin et de la situation d'exécution de certaines dépenses publiques à fin août 2017, évolueraient comme suit :

- la production pétrolière augmenterait de 0,8% à 10,90 millions de tonnes en 2018. Entre 2018-2020, la production pétrolière baisserait et se situerait à 10,73 millions de tonnes à l'horizon 2020 ;
- les exportations de manganèse se situeraient à 5,096 millions de tonnes en 2018, en hausse de 6,3% par rapport aux prévisions actualisées de 2017. Entre 2018-2020, elles progresseraient de 9,5% en moyenne à 5,6023 millions de tonnes à l'horizon 2020 ;
- le cours du baril de pétrole gabonais (prix budgétaire) se replierait de 4,1% à 47 dollars américains en 2018 et de 2,1% en moyenne sur la période 2019-2020 ;
- le prix de la tonne de manganèse fléchirait de 2,0% en 2018 à 200,8 dollars américains ;
- le taux de change du dollar américain, par rapport au FCFA se déprécierait de 4,1% à 557,6 FCFA en 2018 contre 581,6 FCFA en 2017.

**Tableau 14 : Hypothèses du cadrage macroéconomique**

	2016 (1)	2017				2018	2019	2020	2021
		LFR (2)	Actualisé (3)	(2)/(1)	(3)/(1)				
Production pétrolière (en millions de tonnes)	11,48	11,06	10,81	-3,7%	-5,9%	10,90	10,74	10,55	10,41
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	40,5	43,0	49,0	6,1%	20,9%	47,0	47,0	49,0	51,0
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	3 404,4	4 701,3	4 793,8	38,1%	40,8%	5 096,0	5 439,0	6 272,0	7 203,0
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	136,6	157,5	204,9	15,3%	50,0%	200,8	197,8	195,8	194,8
Production de l'Or (en tonne)	1,0	1,5	0,5	47,1%	-51,0%	0,5	0,5	0,5	0,5
Prix de vente de l'Or (\$US/l'once)	1 248,3	1 211,9	1 211,9	-2,9%	-2,9%	1 225,0	1 251,4	1 274,1	1 298,5
Taux de change	593,1	600,0	581,6	1,2%	-1,9%	557,6	555,1	554,2	556,1
Production de Manganèse	3 586,2	4 650,0	4 750,0	29,7%	32,5%	5 200,0	5 550,0	6 400,0	7 350,0
Bois grume (en m3)	1 545 267,0	1 607 077,7	1 607 077,7	4,0%	4,0%	1 687 431,6	1 780 240,3	1 887 054,7	1 981 407,5
Bois débité (en m3)	801 182,0	857 264,7	857 264,7	7,0%	7,0%	912 986,9	967 766,2	1 020 993,3	1 077 147,9
Prix du bois grumes (\$/m3)	274,4	264,8	264,8	-3,5%	-3,5%	264,6	264,6	264,6	264,6
Prix du bois débité (\$/m3)	738,9	696,9	696,9	-5,7%	-5,7%	707,9	707,9	707,9	707,9
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	16,0	36,2	36,2	125,7%	125,7%	87,9	167,0	233,4	287,2
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	639,8	640,4	640,4	0,1%	0,1%	621,7	624,0	624,0	624,0

Source : DGEPP

## 1.2 Les résultats de la projection

- L'équilibre des biens et services

Sous ces hypothèses, le Produit Intérieur Brut en volume progresserait de 3,4% en 2018. Cette croissance résulterait du dynamisme du secteur hors pétrole (+3,8%), notamment les branches agricole, minière et industrielle. Sur la période 2019-2020, l'activité nationale progresserait de 4,0% en moyenne et sera tirée par le secteur hors pétrole (+4,7% en moyenne).

**Tableau 15 - Evolution du taux de croissance du PIB**

(en %)

	2016	2017			2018	2019	2020
		LFI	PLFR	Actualisé			
PIB total	+2,1%	+4,5%	+1,1%	+0,8%	+3,4%	+3,8%	+4,3%
Pétrole	-3,7%	-1,5%	-3,7%	-5,9%	+0,8%	-1,5%	-1,8%
Hors pétrole	+2,9%	+5,3%	+1,8%	+1,8%	+3,8%	+4,5%	+5,0%

Source : DGEPP

En 2018, les secteurs **primaire**, **secondaire** et **tertiaire** progresseraient respectivement de 3,4%, 5,3% et 3,7%.

La croissance du **secteur primaire** résulterait principalement de :

- l'amélioration des rendements de l'agriculture (+7,3%), en lien avec de la hausse de la culture de palmier à huile, ainsi que les premières récoltes issues du Projet GRAINE et des plantations d'hévéa d'Olam;
- la progression de l'exploitation forestière (+5,0%), en rapport avec la hausse de la demande en grumes des usines ;
- l'accroissement de la branche minière (+9,5%) soutenue par l'accroissement attendu de la production des gisements de manganèse de Moanda, Ndjolé et Biniomi (+7,5% à 5000 tonnes de manganèse) ;
- une légère hausse de l'activité pétrolière (+0,8%), en raison des travaux d'optimisation des champs, de l'accroissement des investissements des opérateurs en dépit du vieillissement des champs matures.

Dans **le secteur secondaire**, la hausse de l'activité proviendrait des perspectives favorables dans l'ensemble de ses branches. Il s'agirait essentiellement de :

- la hausse de l'activité dans l'industrie agroalimentaire (+13,0%) liée à l'accroissement de la production industrielle d'huile de palme et à la vigueur de la consommation des ménages ;
- la progression des industries du bois (+6,5%), en liaison avec la bonne tenue des unités de transformation, une politique incitative pour la troisième transformation et la fermeté de la demande internationale ;
- le raffermissement de l'industrie minière (+16%) attribuable à la montée en puissance du C2M de Moanda ;
- la croissance des autres industries (+4,5%) justifiée par la progression des grands travaux et le développement des activités dans la ZES de Nkok ;
- l'accroissement de l'activité dans le BTP (+4,8%), soutenu aussi bien par le secteur public (poursuite de la mise en œuvre du PRE et du SDNI,...) que par le secteur privé (poursuite et développement du RIC national d'électricité, les travaux de construction du nouvel aéroport, ...)

La croissance du secteur tertiaire résulterait de la bonne tenue des autres secteurs. L'activité devrait notamment être soutenue par les branches transports et télécommunications (+5,3%), services bancaires et assurances (+3,7%), Autres services (+3,0%) et Commerce (+2,5%).

Du point de vue de la demande, la croissance serait portée par une hausse de la demande intérieure et extérieure en 2018. En effet, la demande intérieure progresserait de 4,0%, tirée par l'investissement (+6,6%) et la consommation totale (+2,6%). Cette demande serait favorisée par la poursuite du Plan de Relance de l'Economie et la hausse de la masse salariale dans le secteur privé. L'évolution positive de la demande extérieure (+4,3%) proviendrait essentiellement de la vigueur de la demande internationale de nos principaux produits d'exportation (+18,5% pour les rentes, +8,1% pour les mines, +6,2% pour le bois transformé).

### **1.3 Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire**

A partir de fin 2017, les Etats membres de la CEMAC seront évalués sur la base des nouveaux critères de convergence adoptée en 2016 par la commission de la CEMAC. Cette partie est consacrée à l'analyse de la situation prévisionnelle du Gabon par rapport aux critères et indicateurs de surveillances multilatérales de la CEMAC.

Ces critères et indicateurs fixent des repères servant à apprécier la limite du caractère soutenable des déficits, aussi bien du point de vue de leur financement que de leur compatibilité avec les objectifs de la politique monétaire.

## Evolution du solde budgétaire de base et de la part des dépenses publiques dans le PIB nominal

Les projections de clôture pour l'année 2017 indiquent un solde budgétaire de base négatif (-0,7% du PIB). Sur la période 2018-2020, ce solde devrait s'améliorer, en effet, il passerait de (+1,1%) du PIB en 2018 à (+1,4%) du PIB en 2020. Cette évolution positive du solde sur la période 2018-2020 indiquerait que le Gabon peut faire face à ces dépenses courantes, notamment à la charge de la dette publique. Cependant, cette approche d'équilibre annuel de court terme ne permet pas de savoir si la politique budgétaire est sur une trajectoire soutenable. D'où l'idée d'examiner l'évolution du déficit structurel pour apprécier la soutenabilité des finances publiques.

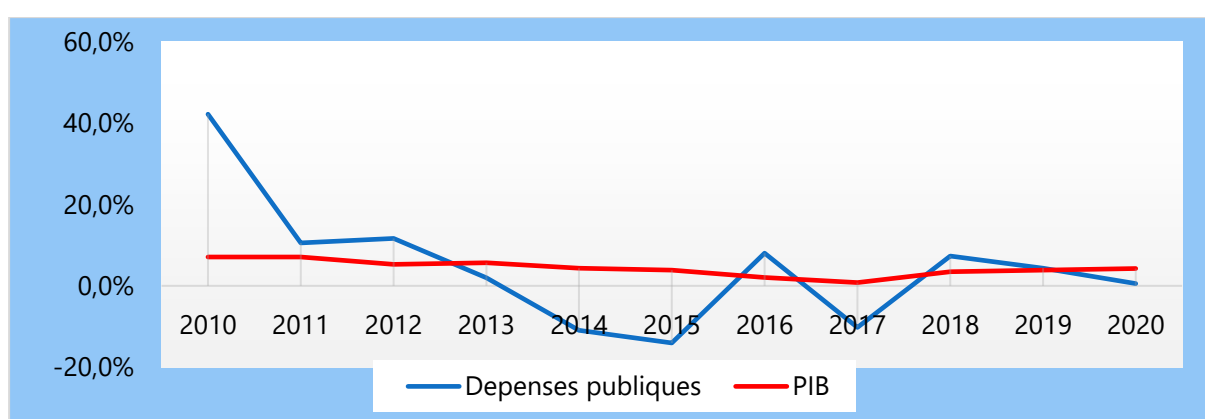
## Evolution du déficit structurel

En 2017, le solde primaire hors pétrole en pourcentage du PIB hors pétrole se situerait à 0,04% contre (-3,0%) l'année précédente. Il serait en nette amélioration sur la période 2018-2020. Il passerait de 0,8% du PIB en 2018 à 0,7% du PIB en 2020, soit une moyenne de 0,7% sur la période (inférieur à la norme communautaire CEMAC de 5%), ce qui se traduirait par une soutenabilité des finances publiques.

## Evolution comparée de la croissance des dépenses publiques et du PIB réel

L'analyse comparée de l'évolution de la croissance des dépenses publiques et du PIB réel devrait permettre d'observer l'impact de la politique budgétaire sur la croissance. En effet, les dépenses publiques exerceraient un effet contra cyclique sur l'activité économique en cas de choc conjoncturel, afin de maintenir l'économie sur un sentier de croissance stable.

**Figure 1 - Evolution des dépenses publiques et du PIB réel**



Source : DGEPF

Ainsi, l'analyse du graphique ci-dessus montre qu'en 2017 les dépenses publiques devraient baisser (-10,2%). Sur la période 2018 – 2020, elles devraient connaître une hausse (+4,1% en moyenne) concomitante à celle de la richesse nationale (+3,8% en moyenne).

Entre 2017 et 2020, seule l'année 2018 afficherait une croissance des dépenses supérieure à celle du PIB. Cette progression plus rapide des dépenses publiques par rapport au PIB s'explique par la volonté du Gouvernement de relancer l'économie en 2018 afin de renverser la tendance baissière affichée entre 2014 et 2017 en termes d'activité.

### 1.3.1 Examen du respect des critères de convergence communautaire

Sur la période 2018-2020, la position globale du Gabon par rapport aux critères de surveillance multilatérale serait satisfaisante :

- **le ratio de la dette publique** s'établirait à 53,6% du PIB (le seuil admis étant strictement inférieur à 70%), mais en dépassement du seuil gouvernemental de 35% du PIB;
- **le taux d'inflation** atteindrait le seuil communautaire de 3% en 2017. Il serait en hausse 2,5% en moyenne sur la période et resterait donc en dessous de la norme sur la période;
- la **non accumulation d'arriérés** sur la gestion courante serait respectée sur la période ;
- **le solde budgétaire de base** rapporté au PIB serait négatif (-0,7%) en 2018 et positif sur l'ensemble de la période 2018-2019. S'agissant du nouveau critère, le solde budgétaire structurel, il se situerait à -2,3% du PIB en 2017 et est projeté à -2,8% du PIB entre 2018-2020. Dans les deux cas, le critère n'est pas respecté, en liaison avec l'évolution des prix du pétrole.

### 1.3.2 Examen des indicateurs sur la période 2018-2020

#### Le solde budgétaire primaire

En 2018, le solde primaire serait excédentaire de **58,2 milliards** contre **3,1 milliards** de F.cfa prévus en 2017. Ce solde devrait être positif sur la période 2018-2020.

#### La masse salariale

L'évolution du ratio relatif à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales demeurerait au-dessus de la norme communautaire de 35% de 2018 à 2020. Il passerait de 62,2% en moyenne sur la période 2015-2020 à 48,2% entre 2018 et 2020.

#### Le taux de couverture extérieure de la monnaie

La situation monétaire à fin décembre 2018 devrait être globalement satisfaisante, avec un taux de couverture de la monnaie en amélioration de 9,2 points entre 2017 et 2020.

#### La pression fiscale

Le taux de pression fiscale serait en hausse et se situerait en moyenne à 12,9% entre 2018 et 2020. Cependant, il reste inférieur à la norme communautaire ( $>=17\%$ ).

#### Le déficit public

Le déficit public s'améliorerait sur la période et il serait contenu dans la norme communautaire ( $>$  ou égal à -5%). Il passerait de -5,2% en moyenne entre 2015 et 2017 à -3,1% en moyenne entre 2018 et 2020.

**Tableau 16 : Les critères de convergences à 2015-2020**

Critères de Convergence, 2015-2020		MOYENNES	
		2015-2017	2018-2020
Indicateurs de 1er rang	Objectifs		
Solde budgétaire de base (% PIB)	> ou =0	-5,3%	-4,9%
Solde budgétaire de référence (% PIB)	> ou =-1,5	0,1%	-2,8%
Endettement (% PIB)	< ou =70	45,7%	53,8%
Taux d'inflation (annuel moyen)	< ou =3	1,6%	2,5%
<b>Arriérés de paiement</b>	<b>non accumulation</b>	<b>-195,2</b>	<b>-120,0</b>
Intérieurs		-195,2	-120,0
Extérieurs		0,0	0,0
Indicateurs de 2eme rang			
Masse salariale / recettes fiscales	< ou = 35%	62,2%	48,1%
Investissements financés sur ressources intérieures/recettes fiscales	> ou = 20%	26,9%	10,3%
Recettes fiscales /PIB	> ou =17%	11,6%	12,9%
<b>Déficit public</b>	<b>&gt; ou = -5%</b>	<b>-5,2%</b>	<b>-3,1%</b>

Source : DGEPP

## II. POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

Depuis la fin du premier semestre de l'année 2017, le Gouvernement met en œuvre un programme de réformes économiques et financières soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) pour relancer l'économie, rétablir les grands équilibres macroéconomiques et parvenir à une croissance forte et durable.

A ce titre, outre l'accent mis sur l'apurement de la dette intérieure, l'amélioration de la gestion des finances publiques, le plan de relance de l'économie pour la période 2017-2019 poursuit également la mise en œuvre des initiatives annoncées dans le plan stratégique Gabon émergent (PSGE).

Pour rappel, les initiatives contenues dans le PSGE reposent notamment sur le renforcement des infrastructures énergétiques, de transport et de télécommunication, le développement du capital humain, la diversification de la base productive par la valorisation du potentiel minier, forestier, touristique, agricole et agro-industriel et l'amélioration de l'environnement des affaires pour le développement du secteur privé.

Dans ce cadre, le projet de loi de finances de l'année 2018 s'inscrit dans la continuité et l'approfondissement de l'ensemble des actions initiées dans le collectif budgétaire de 2017. Elles portent sur une politique budgétaire viable et une politique sectorielle orientée vers la diversification de la base productive et la promotion du bien-être des populations.

### 2.1 Une politique budgétaire visant la viabilité des finances publiques

En matière de politique budgétaire, le Gouvernement renforcera la viabilité des finances publiques avec l'effort de mobilisation des recettes fiscales et douanières, la réduction du train de vie de l'Etat et la consolidation de l'efficacité de la dépense publique.

Ces actions combinées ont pour but de rétablir durablement l'équilibre des finances publiques en ramenant le déficit budgétaire en 2018 à 4,1% du PIB contre 5,7% dans le collectif budgétaire 2017 et tendre progressivement à un niveau inférieur à 3% du PIB à l'horizon 2019. Les ratios de la dette publique devraient être également maintenus à des niveaux soutenables de l'ordre de 40% du PIB.

- **Le renforcement de l'effort de mobilisation des recettes budgétaires**

Les recettes totales projetées dans la loi de finances rectificative 2017 représentaient 19,5% du PIB alors que les réalisations attendues à fin décembre 2017 se plafonneraient à 17,8% du PIB, traduisant ainsi l'impérieuse nécessité de renforcer les efforts de mobilisation aussi bien des recettes fiscales que douanières.

Les mesures envisagées dans ce cadre porteront sur un meilleur encadrement des modalités d'octroi des avantages fiscaux, l'élargissement de l'assiette fiscale et une meilleure fiscalisation du secteur informel.

- ❖ **L'encadrement des modalités d'octroi des avantages fiscaux afin de réduire de manière significative le manque à gagner**

La loi de finances rectificative de 2017 supprimait les franchises accordées à titre exceptionnel par les Ministres des Finances ou les Directeurs Nationaux des douanes et rendait obligatoire l'évaluation des pertes de recettes liées aux dérogations fiscales accordées.

Le projet de loi de finances 2018 poursuit cette politique de rationalisation des dérogations fiscales et douanières. Il se propose de mieux encadrer les modalités d'octroi en les subordonnant à l'autorisation parlementaire dans le cadre de l'adoption de la loi de finances. Il oblige de préciser également la nature et la durée des avantages fiscaux concédés aux contribuables ; ainsi que la justification de l'importance des investissements réalisés et leurs retombées économiques et sociales, notamment en termes de création d'emplois.

- ❖ **L'élargissement de l'assiette fiscale avec l'imposition de nouvelles activités, la révision tarifaire et la fiscalisation du secteur informel**

L'élargissement de l'assiette fiscale passera notamment par :

- l'intégration des revenus tirés de l'exercice de certaines activités qui échappent encore au paiement de l'impôt sur les sociétés ainsi qu'au paiement de la TVA afin de se conformer aux prescriptions des directives de la CEMAC relatives à l'impôt sur les sociétés, à la TVA et aux droits d'accise ;
- l'extension du champ d'application des droits d'accises par l'introduction de nouveaux produits et la modification des plafonds des taux applicables pour prendre en compte les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la lutte contre les effets nocifs de certains produits sur la santé des personnes et la préservation de l'environnement ;
- l'amélioration du rendement de l'impôt synthétique libérateur (ISL) avec l'intégration d'un certain nombre d'activités dans son champ d'application et la révision des tarifs en vigueur.

Outre ces actions portant sur la révision des modalités d'imposition et l'intégration de nouveaux produits jusqu'à lors exemptés dans le champ d'application de certains impôts, l'effort de mobilisation mettra également l'accent sur le secteur informel et la lutte contre la fraude.

**Dans ce volet, il s'agira d'inciter les contribuables à exercer leurs activités économiques et commerciales en conformité avec la législation en vigueur sur le territoire national. A ce titre, le Gouvernement se propose de reconduire la procédure spéciale d'aide à la régularisation fiscale.**

Pour le déploiement de cette procédure, des campagnes de sensibilisation et d'encouragement au civisme fiscal des contribuables opérant sur les marchés et les zones commerciales seront intensifiées. Dans le même sens, les campagnes visant à encourager les opérateurs économiques à s'inscrire à la TVA seront renforcées.

#### ❖ **Les procédures modernisées de déclaration et de paiement des impôts**

Des procédures électroniques seront déployées à partir d'une plate-forme permettant aux contribuables de déclarer et de payer certaines taxes en ligne. Dans le même temps, l'implémentation de la solution SYDONIA WORLD permettra de moderniser, d'interconnecter et de sécuriser le système d'information de l'administration des douanes.

#### ❖ **Une fusion des services fiscaux et douaniers pour un meilleur rendement de l'impôt**

Dans le cadre de l'amélioration de la performance des régies financières, le Gouvernement a décidé de la création de l'Office Gabonais des Recettes par la fusion des administrations fiscales et douanières. Aussi, est-il prévu un appui à cette nouvelle entité d'un montant de 17,14 milliards de FCFA, dont 6,93 milliards de FCFA destinés à l'acquisition des équipements des services opérationnels.

Par ailleurs, les dispositions prévues dans la loi de finances rectificative 2017 consacrant la taxation du droit de sortie de manganèse ainsi que celle de l'or et de ses déchets exportés à un taux de 5 % sur la valeur « sans frais à bord » devraient connaître un début d'application.

#### • **Les mesures de maîtrise et d'assainissement de la dépense**

Les dépenses totales y compris celles financées par les recettes affectées représenteront 21,1% du PIB dans le projet de loi de finances 2018 contre 22,8% du PIB dans le collectif budgétaire de 2017, traduisant ainsi la ferme volonté du Gouvernement de réduire le train de vie de l'Etat.

Les principales mesures de maîtrise porteront essentiellement sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement ; les autres mesures sur la dépense seront axées sur la poursuite des réformes structurelles visant une meilleure gestion de finances publiques et des ressources humaines.

#### ❖ **La rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration et des institutions**



Les dépenses courantes ont considérablement absorbé les ressources publiques ces dernières années, créant ainsi un effet d'éviction de la dépense de développement. Pour renverser cette tendance, les efforts d'ajustement porteront aussi bien sur les dépenses de personnel, que sur les dépenses de biens et services et de transferts.

En outre, les ajustements opérés sur les dépenses préservent les dotations des secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et des infrastructures susceptibles d'accompagner la politique de diversification ainsi que les dépenses de la santé et de l'assurance maladie.

### ○ **La maîtrise des dépenses de personnel et des effectifs de la fonction publique**

L'objectif du Gouvernement est de ramener le niveau des dépenses liées à la rémunération des agents publics de 65% des recettes fiscales actuellement à moins de 40% d'ici à 2020. Cette ambition implique la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, parmi lesquelles :

- la mise à la retraite systématique des agents de l'Etat ayant atteint l'âge limite de départ à la retraite ;
- le gel des recrutements dans la fonction publique, à l'exception des secteurs de l'éducation et de la santé ;
- la suppression de l'allocation de logement et de l'indemnité de transport aux bénéficiaires de logements et de véhicules administratifs ;
- la réduction de 10% des indemnités des Présidents de conseil d'Administration des établissements publics et des émoluments des membres du Gouvernement ;
- la révision du décret fixant les soldes forfaitaires des membres des cabinets politiques.

L'effort de rationalisation des indemnités et accessoires de solde sera complété par des mesures visant à maîtriser les effectifs. Sur ce volet, la réflexion sur la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, menée avec l'appui de la Banque mondiale, permettrait de renforcer la gestion des ressources humaines de l'administration.

En outre, le Gouvernement procédera à l'assainissement du fichier de la solde par l'identification des agents en position de mise à disposition avec solde et l'éradication des situations de double perception et des emplois non conformes aux règles de recrutement fixées par le statut général de la Fonction Publique.

### ○ **La maîtrise des autres dépenses courantes et d'équipements**

Les efforts de maîtrise des dépenses de biens et services porteraient sur :

- la réduction des missions à l'étranger des agents de l'Etat ;
- la rationalisation des dépenses de baux administratifs par la renégociation à la baisse des contrats de location et la réappropriation des biens immobiliers dans le cadre des régularisations foncières;
- la redynamisation du programme « Télécommunications, eau et Electricité », par un contrôle plus strict des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone. A cet effet, le Gouvernement procédera à l'audit des prises en charge d'eau et d'électricité, à la modification du mode de raccordement des bâtiments publics et à la mise en place d'un annuaire téléphonique de l'Administration ;
- le plafonnement et l'harmonisation des frais de scolarité des élèves et étudiants boursiers orientés dans les établissements privés.

Les mesures d'optimisation de la dépense de transfert passeraient par un meilleur suivi des allocations de l'Etat aux services publics personnalisés. Dans ce cadre, il est envisagé de revoir les modalités d'attribution des subventions et aides publiques par la mise en place des contrats d'objectifs.

Pour ce qui est des dépenses d'équipement de l'administration, la principale mesure concernera la révision des modalités d'attribution et d'usage des véhicules administratifs. Les délais de renouvellement passeront ainsi de 5 à 7 ans.

### ❖ **L'approfondissement de la réforme des finances publiques**

Les mesures de maîtrise de la dépense publique énoncées plus haut seront complétées par l'approfondissement de certains aspects de la réforme budgétaire et comptable, notamment l'amélioration du dispositif d'exécution et du contrôle des fonds publics et le renforcement de l'exhaustivité, de la transparence et de la responsabilisation en matière budgétaire.

- **Des réformes additionnelles pour accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques**

L'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) a permis de présenter et d'exécuter depuis 2015 le budget de l'Etat par programme, améliorant sensiblement la lisibilité et la qualité de l'information budgétaire. L'application des dispositions de la LOLFEB se poursuivra avec les travaux visant à réintégrer les démembrements de l'Etat dans la comptabilité budgétaire.

Cet effort de transparence et d'exhaustivité du budget conduira à une meilleure traçabilité des recettes affectées au bénéfice des établissements publics et collectivités locales. Le projet de loi de finances 2018 donne ainsi naissance à un nouveau compte d'affectation spéciale ainsi qu'à plusieurs attributions de produits au budget général, permettant de circonscrire le niveau des allocations au bénéfice de certaines politiques publiques.

- **L'amélioration du dispositif d'exécution et de contrôle des fonds publics**

Le Gouvernement veillera au respect des règles en matière d'exécution des marchés publics, notamment en réduisant la proportion des marchés de gré à gré.

Il s'agira également de mieux dérouler la procédure d'exécution des projets d'investissement en ayant systématiquement recours aux études de faisabilité et à l'analyse de la rentabilité de ces projets lorsque les coûts y relatifs dépassent 20 milliards.

En outre, des mesures seront également prises en vue de faire aboutir les travaux sur le contrôle budgétaire en mode budget-programme.

## **2.2 Une politique sectorielle mettant l'accent sur la diversification des sources de la croissance et le partage des ressources**

Pour garantir la reprise de l'activité économique à un taux de croissance d'au moins 5%, le plan de relance pour la période 2017-2019 met l'accent sur un certain nombre de secteurs à fortes potentialités, sur l'amélioration du cadre des affaires et sur la promotion des initiatives privées.

Cette politique de relance fortement tributaire du secteur privé repose également sur le développement des infrastructures et la formation professionnelle.

Au regard de ces défis, la politique sectorielle du Gouvernement pour l'année 2018 mettra l'accent sur la promotion des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la forêt et des mines. Elle s'étendra également au développement des infrastructures et des compétences par la formation professionnelle sans omettre la politique de partage et de soutien aux couches vulnérables.

- **La diversification des sources de la croissance**

Elle passera notamment par la promotion de l'agriculture, la pêche, la forêt et des mines.

- **❖ La promotion de l'agriculture et de la pêche**

Secteur dans lequel notre pays développe l'un des plus grands projets agro-industriels en Afrique subsaharienne, cette promotion prendra notamment la forme de soutien à l'entrepreneuriat national. Celui-ci se traduit essentiellement par la multiplication des initiatives telles que l'implantation de l'incubateur du secteur agricole dans la province de la Ngounié pour l'accompagnement des jeunes déscolarisés en particulier dans la création de structures de production.

Le développement de ces initiatives locales répond également à la volonté de parvenir à l'autosuffisance alimentaire et de réduire à terme les importations de produits alimentaires dont la facture s'est élevée à 350 milliards de FCFA en 2016.

Pour ce qui concerne la pêche, l'orientation stratégique vise à doubler la production et à tripler les revenus générés par la filière à terme. Pour ce faire, les captures de pêche réalisées dans les eaux territoriales gabonaises doivent faire l'objet d'un débarquement sur le sol national en vue d'être transformées en produits de grande consommation pour le marché national et international.

Des efforts seront ainsi consentis pour promouvoir la capacité de l'Agence Nationale de Pêche et d'Aquaculture à s'autofinancer et à jouer son rôle d'organe régulateur des opérateurs de la filière.

## ❖ La promotion de la forêt et des mines

Les secteurs liés aux matières premières pèsent pour environ un sixième dans l'économie gabonaise. Dans ce domaine, le Gouvernement mettra l'accent sur l'édification d'une véritable industrie du bois pour mettre en valeur les produits connexes (papier), issues de la 2ème et de la 3ème transformation à NKOK. Un intérêt particulier sera également accordé aux projets de maturation de la production de manganèse, dont le Gabon est l'un des plus grands producteurs mondiaux.

S'agissant de l'activité minière, l'objectif à moyen terme est de tripler la contribution du secteur dans la production des richesses nationales et de mener une promotion active des investissements par la transformation locale du manganèse. Outre la société équatoriale des mines qui sera recapitalisée, pour renforcer et autonomiser sa gouvernance, la mise en œuvre de cette politique industrielle reposerait également sur l'autorité administrative de la zone économique spéciale de NKOK.

Le développement de ces secteurs s'accélérera grâce à la poursuite d'investissements privés de grande envergure.

## ❖ La promotion des investissements privés et l'amélioration de l'environnement des affaires

Dans un contexte financier difficile, la promotion des investissements privés sera fortement recherchée afin d'intensifier la politique de diversification et les investissements productifs.

Le Gouvernement compte sur un dispositif fiscal plus souple et attractif permettant à la fois de sécuriser les recettes fiscales, l'investissement privé ainsi que la compétitivité des entreprises.

L'amélioration de l'environnement des affaires, quant à elle passera par :

- le renforcement de la crédibilité de la signature de l'Etat, notamment par la poursuite du règlement de la dette intérieure ;
- la promotion du libre accès à la commande publique et l'égalité des traitements ;
- la transparence dans l'attribution des marchés publics ;
- l'amélioration de l'accès au financement.

Toutes ces actions seront soutenues par le Haut Conseil de l'Investissement (HCI) qui a pour rôle de faciliter l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre du PRE.

## • Le renforcement de la politique de développement des infrastructures

Il concerne aussi bien l'aménagement et la finalisation des tronçons routiers prioritaires que l'amélioration du potentiel de production énergétique et hydraulique ainsi que la réduction de la fracture numérique. Ces investissements de près de 263, 8 milliards de FCFA visent notamment la compétitivité des filières identifiées comme source potentielle de croissance.

## ❖ Le développement des voies de communication et l'assainissement

S'agissant de la poursuite des travaux d'aménagement routier et d'assainissement, la priorité sera donnée non seulement à la finalisation de la route nationale 1, reliant la province de l'Estuaire au reste du territoire, mais aussi au désenclavement de la province de l'Ogooué-maritime. Les investissements des tronçons concernés, c'est à dire les routes PK5-PK12, Port-Gentil-Omboué et Forasol-Mbega totalisent un montant de 77,9 milliards de FCFA.

Dans le même temps, les travaux d'assainissement et de voiries urbaines à Libreville et Port-Gentil seront réalisés à hauteur de 57,4 milliards de FCFA. Ces travaux s'inscrivent dans la logique de la rationalisation de l'ordre urbanistique et s'intègrent dans les schémas directeurs d'aménagement des villes sur la période 2017-2019.

Par ailleurs, en vue de leur programmation et l'élaboration de leur plan de financement, il sera procédé en 2018 au financement des études de certains tronçons permettant la poursuite de la construction des routes économiques devant relier les principaux pôles de développement du pays. A cet effet, une enveloppe de 2,85 milliards de FCFA est prévue.

## ❖ La production et l'approvisionnement en électricité et en eau potable

En matière d'amélioration du potentiel énergétique et hydraulique, l'objectif est de doter le Gabon d'infrastructures de production d'eau et d'énergie capable de satisfaire la demande de manière continue et à des prix compétitifs aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

La mise en œuvre de ces infrastructures constitue également un impératif pour la compétitivité économique du pays et le renforcement industriel. A cet égard, le budget 2018, consent une dotation de 35,6 milliards de FCFA pour le projet de construction du barrage hydroélectrique des chutes de l'impératrice de Fougamou.

Pour ce qui concerne l'accès à des services réguliers de qualité de distribution d'eau, le Gouvernement ambitionne de mettre en place un réseau de production et d'approvisionnement efficient aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays. Les différentes actions prévues dans ce cadre se chiffrent à 19,4 milliards de FCFA et couvrent le renforcement des capacités d'accès, la sécurisation et l'extension du réseau de transport, de stockage et de traitement des eaux.

### • Le développement du capital humain

La diversification des sources de production pour une moindre dépendance au pétrole ainsi que le renforcement de la résilience de l'économie gabonaise passent également par la promotion et le développement du capital humain.

Un accent particulier est mis ces dernières années dans l'amélioration du dispositif de formation professionnelle ainsi que dans l'éducation de base.

## ❖ L'amélioration du dispositif national de formation professionnelle

La mise en œuvre du PSGE ainsi que ses déclinaisons, notamment le plan de relance de l'économie, repose sur un système de formation professionnelle performant à même de répondre aux besoins d'une main d'œuvre en quantité suffisante et qualifiée. La réforme de la formation professionnelle a ainsi pour objectif de diversifier l'offre de formation mais aussi de revisiter les modalités de formation et le contenu des programmes de formation pour donner plus de place à l'apprentissage en milieu professionnel.

De même, elle prévoit de revoir le mode de gouvernance des entités de formation professionnelle en associant les futurs utilisateurs dans le dispositif décisionnel.

Le projet d'appui à l'employabilité des jeunes ainsi que la construction de 3 centres de formation professionnelle qui accompagnent cette réforme mobiliseront 50,5 milliards de FCFA.

## ❖ L'accroissement des capacités d'accueil en matière d'éducation de base

Pour ce qui concerne le secteur de l'éducation, le budget 2018 vise la mise en œuvre des différents programmes de construction et de réhabilitation des écoles pré-primaires, primaires et secondaires. Ainsi, il est prévu :

- d'accélérer les programmes de modernisation par la poursuite de la construction et la mise aux normes de quatre complexes scolaires dans les agglomérations d'Ondogho, d'Owendo, de Ntoun et de Moanda pour un montant global de 4,2 milliards de FCFA ;
- de réduire, conformément à l'accord de prêt avec l'Agence Française de Développement (AFD), le déficit en salles de classe dans les villes de Libreville et de Port-Gentil, par la construction de 17 établissements scolaires pour un montant de 11 milliards de FCFA ;
- de poursuivre, conformément à la politique de l'Egalité des chances, le projet de réhabilitation des internats des lycées des capitales provinciales pour un montant de 2,3 milliards de FCFA.

### • Le maintien des efforts dans le domaine de la santé et dans la protection des couches vulnérables

#### ❖ Le maintien des efforts dans le domaine de la santé

S'agissant de la santé, l'ambition du Gouvernement est de doter le Gabon d'un système de santé performant, accessible à tous et reposant sur la stratégie des soins de santé primaires rendue possible grâce à une médecine préventive et de proximité.

Dans le cadre des actions de prévention, le Gouvernement s'attèlera à poursuivre la lutte anti-vectoriel et à garantir l'appui aux soins de santé primaire pour un montant de 14,8 milliards de FCFA.

Par ailleurs, la lutte contre le VIH absorbera un montant global de 2 milliards de FCFA, dont 1,5 milliard de FCFA pour l'approvisionnement en médicaments. De plus, pour la poursuite de la deuxième phase du plan de développement sanitaire ainsi que la prise en charge de l'assistance technique nécessaire à la conduite des programmes de réformes du secteur, il est prévu 12 milliards de FCFA en 2018.

## ❖ La solidarité nationale et le soutien aux couches vulnérables

En ce qui concerne la protection sociale, le Gouvernement envisage de rétablir à terme l'équilibre des comptes sociaux qui doit garantir la soutenabilité du financement de l'assurance maladie et des différents programmes d'aides et d'assistance aux couches vulnérables.

A cet effet, pour 2018, l'effort de financement de l'assurance maladie universelle devrait mobiliser 36,6 milliards de FCFA. Dans la même optique et en vue de répondre à l'impérieuse nécessité de préserver les filets sociaux et programmes d'aide et d'assistance, le Gouvernement devrait consentir 9,6 milliards de FCFA.

## **TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER**



La mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie (PRE) obéit à la volonté du Gouvernement de créer les conditions nécessaires de retour des équilibres macroéconomiques.

Aussi conformément aux dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), l'équilibre financier du projet de loi de finances rectificative 2017 repose-t-il sur cette ambition et sur la conjoncture nationale et internationale présentée dans les perspectives économiques. Il porte ainsi l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat à **2.688,8 milliards de FCFA**, soit une baisse de **171,2 milliards de FCFA** par rapport à loi de finances rectificative 2017. L'équilibre des opérations financières de l'Etat pour l'exercice 2018 fait ressortir, au titre du budget de l'Etat, un solde global déficitaire à **192,4 milliards de FCFA**.

### III. EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre budgétaire retrace les opérations en recettes et en dépenses du budget de l'Etat, lequel comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux. Toutefois, le projet de loi de finances (PLF)2018 ne prévoit aucun budget annexe.

Le recul des recettes budgétaires et le relèvement des dépenses budgétaires laisse ainsi apparaître un solde budgétaire global déficitaire de **192,4 milliards de FCFA** contre un solde excédentaire de **172,1 milliards de FCFA** dans la loi de finances rectificative 2017.

#### 3.1 Les opérations budgétaires

Les opérations budgétaires affichent, pour 2018, un niveau prévisionnel des recettes à **1.814,7 milliards de FCFA** pour des dépenses budgétaires plafonnées à **2.032,8 milliards de FCFA**.

Par catégorie d'opération, les dépenses du budget général et celles des comptes d'affectation spéciale se chiffrent respectivement à **1.932 milliards de FCFA** et **100,8 milliards de FCFA** contre **1.825,1 milliards de FCFA** et **61,6 milliards de FCFA** prévues dans la loi de finances rectificative 2017. Les recettes consacrées à la couverture de ces dépenses s'élèvent à **1.741,8 milliards de FCFA** pour le budget général et **100,8 milliards de FCFA** au titre des comptes d'affectation spéciale.

**Tableau 17- Situation des opérations du budget de l'Etat**

(En millions de FCFA)

	PLF 2018	Dépenses	PLF 2018	Soldes	
<b>Budget général</b>					
Titre 1. Recettes fiscales	177 568	Titre 1. Charges financières de la dette	239 071	<b>-190 170</b>	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	2 220	Titre 2. Dépenses de personnel	709 800		
Titre 3. Cotisations sociales	-18 826	Titre 3. Dépenses de biens et services	282 717		
Titre 4. Autres recettes	580 797	Titre 4. Dépenses de transfert	245 386		
		Titre 5. Dépenses d'investissement	432 982		
		Titre 6. Autres dépenses	21 972		
<b>Total des recettes pour le budget général</b>	<b>1 741 758</b>	<b>Total des dépenses pour le Budget général</b>	<b>1 931 928</b>		
<b>Comptes d'affectation spéciale (CAS)</b>					
<b>Compte d'affectation spéciale pensions</b>	<b>54 602</b>	<b>Compte d'affectation spécial pensions</b>	<b>54 602</b>	-	
Titre 3. Cotisations sociales	54 602	Titre 4. Dépenses de transfert	54 602		
Part salariale	24 602	Pensions civiles et militaires			
Part patronale de l'Etat	30 000	Pensions spéciales			
<b>Compte d'affectation spéciale prestations familiales</b>	<b>18 500</b>	<b>Compte d'affectation spécial prestations familiales</b>	<b>18 500</b>		
Titre 3. Cotisations sociales	18 500	Titre 4. Dépenses de transfert	18 500		
Allocations familiales	18 500	Prestations familiales	18 500		
<b>Compte d'affectation spéciale promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>4 376</b>	<b>Compte d'affectation spécial promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>4 376</b>		
Titre 1. Recettes fiscales	4 376	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 459		
Redevance audiovisuelle	4 376	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 917		
<b>Compte d'affectation spéciale Promotion du sport</b>	<b>6 065</b>	<b>Compte d'affectation spécial Promotion du sport</b>	<b>6 065</b>		
Titre 1. Recettes fiscales	6 065	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 032		
Taxe sur les jeux de hasard	240	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 032		
Droits d'accises	5 825				
<b>Compte d'affectation spéciale formation pour l'emploi</b>	<b>2 424</b>	<b>Compte d'affectation spéciale formation pour l'emploi</b>	<b>2 424</b>		
Titre 1. Recettes fiscales	2 424	Titre 3. Dépenses de biens et services	808		
Taxe de formation professionnelle	2 424	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 616		
<b>Compte d'affectation Service Universel des Communications électroniques</b>	<b>14 879</b>	<b>Compte d'affectation Service Universel des Communications électroniques</b>	<b>14 879</b>		
Titre 1. Recettes fiscales	14 879	Titre 5. Dépenses d'investissement	14 879		
Redevance Universelle	14 879				
<b>Total des recettes pour les comptes spéciaux</b>	<b>100 845</b>	<b>Total des dépenses pour les comptes spéciaux</b>	<b>100 845</b>		
<b>TOTAL RECETTES BUDGET DE L'ETAT</b>	<b>1 842 604</b>	<b>TOTAL DEPENSES BUDGET DE L'ETAT</b>	<b>2 032 774</b>		<b>190 170</b>
<b>Solde Budgétaire global</b>					<b>-190 170</b>
<b>Solde Budgétaire de base</b>				<b>-192 390</b>	

Source : DGBFIP

- **Les recettes budgétaires**

Les recettes budgétaires se décomposent en recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, cotisations sociales et autres recettes.

Elles sont évaluées à **1.842,6 milliards de FCFA** contre **1.714,6 milliards de FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2017, soit une hausse de **128,0 milliards de FCFA**.

**Tableau 18 - Répartition des recettes budgétaires**

(En millions de FCFA)

RECETTES BUDGETAIRES	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
<b>Titre 1 : Recettes fiscales</b>	1 026 167	1 205 311	179 144	17,5%
<b>Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours</b>	4 807	2 220	-2 587	-53,8%
<b>Titre 3 : Cotisations sociales</b>	43 102	54 276	11 174	25,9%
<b>Titre 4 : Autres recettes</b>	640 540	580 797	-59 744	-9,3%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 714 617</b>	<b>1 842 604</b>	<b>127 987</b>	<b>7,5%</b>

Sources : DGBFIP, DGI, DGEFP, DGDDI, DGH, DGCP.

Dans chaque titre, les recettes budgétaires se décomposent en recettes pétrolières et en recettes hors pétrole.

- **Les recettes pétrolières**

Les recettes pétrolières, afficheraient un niveau de **534,6 milliards de FCFA** contre **520,1 milliards de FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2017. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des **recettes fiscales liées au secteur pétrolier, le produit des impôts sur les revenus, les bénéfiques et les gains en capital** s'établirait à **36,1 milliards de FCFA** contre **6,9 milliards de FCFA** prévus en 2017, soit une hausse de **29,2 milliards de FCFA**.

Les **recettes non fiscales** du secteur enregistreraient une embellie de 17% pour se stabiliser à **498,5 milliards de FCFA** contre **513,2 milliards de FCFA** prévus dans la loi de finances rectificative 2017. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des gains tirés des contrats de partage (-6%).

**Tableau 19 - Recettes pétrolières**

(En millions de FCFA)

Libellé des recettes	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			VALEUR	%
<b>TITRE 1 : RECETTES FISCALES</b>				
<b>Recettes fiscales</b>	<b>6 850</b>	<b>36 095</b>	<b>29 245</b>	<b>427%</b>
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	6 850	36 095	29 245	427%
<b>TITRE 4 : AUTRES RECETTES</b>				
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>513 232</b>	<b>498 544</b>	<b>-14 687</b>	<b>-3%</b>
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	498 272	482 476	-15 795	-3%
Participations dans les sociétés pétrolières	2 700	2 990	290	11%
Redevances pétrolières	233 008	232 571	-437	0%
Contrats de partage	262 564	246 915	-15 649	-6%
<i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>	<i>18 638</i>	<i>19 505</i>	<i>867</i>	<i>5%</i>
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 960	16 068	1 108	7%
Redevance supercificiaire	1 900	2 068	168	9%
Boni sur attribution de permis	13 060	14 000	940	7%
Dividendes	0	0	0	!
<b>TOTAL DES RECETTES PETROLIERES</b>	<b>520 082</b>	<b>534 639</b>	<b>14 557</b>	<b>3%</b>

Source : DGH

- **Les recettes hors pétrole**

Les recettes hors pétrole s'établiraient, au titre du projet de loi de finances 2018, à **1.308,0 milliards de FCFA** soit une hausse de **113,4 milliards de FCFA** par rapport au niveau rectifié 2017. Cette variation résulterait des performances attendues globalement dans les recettes fiscales (+15%) et des cotisations sociales (+26%) en dépit du recul des dons, legs et fonds de concours (-54%) et des autres recettes (-35%).

**Les recettes hors pétrole se décomposent en impôts et taxes directs, en impôts et taxes indirects, en dons et en autres recettes.**

**Tableau 20 - Recettes hors pétrole***(En millions de FCFA)*

LIBELLE DE LA RESSOURCE	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES (Brut)</b>	<b>1 019 317</b>	<b>1 169 217</b>	<b>149 900</b>	<b>15%</b>
<b>Impôts et taxes directs</b>	<b>357 288</b>	<b>394 860</b>	<b>37 572</b>	<b>11%</b>
Impôts sur les sociétés	195 335	207 877	12 541	6%
Impôts sur les personnes	135 823	161 548	25 725	19%
Impôts sur les revenus des capitaux	26 130	25 436	- 694	-3%
<b>Impôts et taxes indirects</b>	<b>662 029</b>	<b>774 356</b>	<b>112 328</b>	<b>17%</b>
Droits et taxes sur la propriété	27 526	34 442	6 916	25%
Taxes sur les biens et services	296 177	370 544	74 367	25%
Taxes formation professionnelle	6 432	2 424	- 4 008	-62%
Droits et taxes de douanes	320 998	355 499	34 501	11%
Autres recettes fiscales	10 896	11 448	551	5%
<b>B. RECETTES FISCALES NETTES</b>	<b>1 019 317</b>	<b>1 169 217</b>	<b>149 900</b>	<b>15%</b>
<b>C. TITRE 2 : DONLS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS</b>	<b>4 807</b>	<b>2 220</b>	<b>- 2 587</b>	<b>-54%</b>
<b>D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES</b>	<b>43 102</b>	<b>54 276</b>	<b>11 174</b>	<b>26%</b>
Cotisations de sécurité sociale	18 500	18 500	-	0%
Cotisations de retraite	24 602	24 602	-	0%
Cotisations CNAMGS		11 174	-	-
<b>E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES</b>	<b>127 308</b>	<b>82 252</b>	<b>- 45 056</b>	<b>-35%</b>
<b>Revenus de la propriété</b>	<b>28 993</b>	<b>17 404</b>	<b>- 11 589</b>	<b>-40%</b>
Revenus de participations	21 025	9 495	- 11 530	-55%
Revenus du domaine foncier	722	329	- 393	-54%
Revenus du domaine minier	3 267	1 625	- 1 643	-50%
Revenus du domaine forestier	3 978	5 955	1 977	50%
<b>Ventes des biens et services</b>	<b>50 000</b>	<b>25 500</b>	<b>- 24 500</b>	<b>-49%</b>
<b>Recettes diverses</b>	<b>48 316</b>	<b>39 348</b>	<b>- 8 968</b>	<b>-19%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES (b+c+d+e)</b>	<b>1 194 535</b>	<b>1 307 965</b>	<b>113 430</b>	<b>9%</b>

Sources : DGI, DGDDI.

Les **impôts et taxes directs** (impôts sur les revenus des personnes morales et physiques et les revenus des capitaux) se situeraient à **394,9 milliards de FCFA** contre **357,3 milliards de FCFA** dans la loi de finances rectificative 2017, soit une hausse de 37,6 milliards de FCFA, imputable à l'ensemble des impôts, mais tributaire de la hausse de l'impôt sur les personnes (19%).

Les **impôts et taxes indirects**, hors recettes douanières, affichent un montant de **771,9 milliards de FCFA**. Ils enregistreraient une hausse de 109,9 milliards de FCFA par rapport à la loi de finances rectificative 2017. Ces recettes se composent notamment des :

- *droits et taxes sur la propriété : 34,4 milliards de FCFA contre 27,5 milliards de FCFA arrêtés dans la loi de finances rectificative 2017 ;*
- *taxes sur les biens et services : 370,5 milliards de FCFA contre 296,1 milliards de FCFA ;*
- *taxes formation professionnelle : 2,4 milliards de FCFA contre 6,4 milliards de FCFA ;*
- *autres recettes : 11,4 milliards FCFA contre à 10,9 milliards de FCFA.*

Les **recettes douanières** s'établiraient à **355,5 milliards de FCFA** contre **321 milliards de FCFA** prévus dans le budget rectificatif 2017, soit une hausse de 10,7% qui s'explique principalement par le rendement des droits et taxes à l'importation (+32,7 milliards FCFA). Ainsi pour 2018, les droits et taxes de douanes sur les importations et sur les exportations représenteraient respectivement **334,7 milliards de FCFA** et **20,8 milliards de FCFA**.

Les **dons, legs et fonds de concours** afficheraient un niveau de **2,2 milliards de FCFA** contre **4,8 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2017.

Les **cotisations sociales** s'établiraient à **54,3 milliards de FCFA** contre **43,1 milliards de FCFA**. Comparativement à la loi de finances rectificative 2017, ce poste enregistre une hausse de **11,2 milliards de FCFA**.

Les **autres recettes**, essentiellement composées des revenus de la propriété, des droits d'exploitation du domaine public (forestier, foncier, minier, etc.) et des produits des participations de l'Etat, seraient en baisse de **45,1 milliards de FCFA** pour s'établir à **82,3 milliards de FCFA**.

Cette tendance baissière est en lien notamment avec le niveau des produits des cessions d'actifs en 2018.

- **Les dépenses budgétaires**

Les dépenses budgétaires comprennent les **charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transfert, les dépenses d'investissement et les autres dépenses**.

Le projet de loi de finances 2018 prévoit une évolution contenue à 3,4% des dépenses budgétaires (hors comptes d'affectation spéciale promotion du sport, promotion pour l'emploi et promotion audiovisuelle et cinématographique, couverture universelle). Cette tendance s'expliquerait par les effets conjugués des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre des réformes inscrites dans le Programme de Relance Economique.

Les dépenses budgétaires, hors comptes d'affectation spéciale, se plafonnent ainsi à **1.931,9 milliards de FCFA** contre **1.868,2 milliards de FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2017, soit une hausse de **63,8 milliards de FCFA**.

Les **dépenses courantes** enregistrent une hausse de **67,4 milliards de FCFA** par rapport au budget rectificatif 2017 et s'établiraient ainsi à **1.499,0 milliards de FCFA**. Elles se composent des charges financières de la dette, des dépenses de fonctionnement et des autres dépenses.

Les **dépenses en capital** au titre du budget de l'Etat (budget général et comptes d'affectation spéciale) régresseraient de **3,6 milliards de FCFA** par rapport à la loi de finances rectificative 2017 et se situeraient à **433,0 milliards de FCFA** dans le projet de loi de finances 2018.

**Tableau 21 - Répartition des dépenses par titre (\*) (1/2)**

(En millions de FCFA)

Titres et catégories	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>249 048</b>	<b>239 071</b>	<b>-9 977</b>	<b>-4,0%</b>
<b>Extérieure</b>	<b>174 081</b>	<b>161 814</b>	<b>-12 267</b>	<b>-7,0%</b>
<b>Intérêts sur emprunts extérieurs-courants</b>	<b>160 962</b>	<b>150 814</b>	<b>-10 148</b>	<b>-6,3%</b>
<i>Bilatéraux</i>	25 739	28 298	2 560	9,9%
<i>Multilatéraux</i>	21 181	28 018	6 837	32,3%
<i>Banques</i>	23 166	13 443	-9 723	-42,0%
<i>Marchés Financiers</i>	90 877	81 056	-9 821	-10,8%
<b>Intérêts-commissions et frais</b>	<b>13 119</b>	<b>11 000</b>	<b>-2 119</b>	<b>-16,2%</b>
<i>Pertes sur change</i>	9 119	8 000	-1 119	-12,3%
<i>Commission et frais-extérieur DGD</i>	4 000	3 000	-1 000	-25,0%
<b>Intérieur</b>	<b>74 967</b>	<b>77 256</b>	<b>2 290</b>	<b>3,1%</b>
<b>Intérieurs-DGD</b>	<b>40 367</b>	<b>46 237</b>	<b>5 870</b>	<b>14,5%</b>
<i>Intérêts sur emprunts intérieurs-courants</i>	40 367	46 237	5 870	14,5%
<i>Banques intérieures</i>	22 747	20 092	-2 656	-11,7%
<i>Moratoires</i>	3	187	184	6200,4%
<i>Marchés Financiers</i>	17 616	25 958	8 341	47,4%
<b>Trésor-dette</b>	<b>34 600</b>	<b>31 020</b>	<b>-3 580</b>	<b>-10,3%</b>
<i>BEAC (agios)</i>	11 240	10 619	-621	-5,5%
<i>Facilités de caisse</i>	5 394	4 733	-661	-12,3%
<i>Bons du Trésor Assimilables</i>	11 293	11 472	179	1,6%
<i>Autres frais bancaires</i>	6 673	4 195	-2 478	-37,1%
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>710 000</b>	<b>709 800</b>	<b>-200</b>	<b>0,0%</b>
<b>Rémunérations du personnel</b>	<b>710 000</b>	<b>709 800</b>	<b>-200</b>	<b>0,0%</b>
<i>Solde permanente</i>	670 936	653 479	-17 457	-2,6%
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>	39 064	56 321	17 257	44,2%
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>251 296</b>	<b>282 717</b>	<b>31 421</b>	<b>12,5%</b>
<i>Remboursement TVA</i>	63 296	55 000	-8 296	-13,1%
<i>Autres biens et services</i>	188 000	188 000	0	0,0%
<i>Attributions de Produits</i>		39 717	39 717	-
DGEL		474	474	-
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)		86	86	-
Licence de transports (DGTT)		20	20	-
Cartes grises (DGTT)		105	105	-
Permis de conduire (DGTT)		27	27	-
DG Forêts		6 400	6 400	-
DG Pêches et de l'aquaculture		5 400	5 400	-
DG Environnement et de la Protection de la nature		140	140	-
DG Marine Marchande		2 600	2 600	-
DG Douanes (Redevance informatique)		15 489	15 489	-
DG Douanes (Contentieux/Amendes)		2 512	2 512	-
DG Douanes (Travail Extra Légal)		380	380	-
DG Impôts (Pénalités sur le revenu et les bénéfices)		6 082	6 082	-
DG Impôts (Autres impôts sur les personnes)		2	2	-

**Tableau 22 - Répartition des dépenses par titre (\*) (2/2)**

(En millions de FCFA)

Titres et catégories	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>191 213</b>	<b>245 386</b>	<b>54 173</b>	<b>28,3%</b>
<i>dont:</i>				
<i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>	18 638	19 505	867	4,7%
<i>Attributions de Produits</i>		72 029	72 029	-
ANGTI		6 270	6 270	-
CDC		2 607	2 607	-
CNAMGS (CSS/GEF)		17 739	17 739	-
CNAMGS (Agents Publics)		11 174	11 174	-
ANPN		160	160	-
CEMAC		6 940	6 940	-
CEEAC		3 567	3 567	-
OHADA		456	456	-
UA		1 490	1 490	-
Caistab (Fonds de péréquation)		1 312	1 312	-
Collectivités locales		10 360	10 360	-
CNEE (Fonds Spéciale Eau)		1 300	1 300	-
CNEE (Fonds Spéciale Electricité)		8 000	8 000	-
AGASA		654	654	-
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>436 607</b>	<b>432 982</b>	<b>-3 625</b>	<b>-0,8%</b>
<i>Financements sur ressources propres</i>	150 581	132 344	-18 237	-12,1%
<i>Financements extérieurs</i>	286 025	285 098	-927	-0,3%
<i>Collectivités locales</i>	0	15 539	15 539	-
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>30 000</b>	<b>21 972</b>	<b>-8 028</b>	<b>-26,8%</b>
<b>Intérieurs-AJE</b>	<b>3 000</b>	<b>7 000</b>	<b>4 000</b>	<b>133,3%</b>
Protocoles transactionnels	1 000	2 500	1 500	150,0%
Condamnations pécuniaires	1 000	2 500	1 500	150,0%
Séquestres	500	1 000	500	100,0%
Autres	500	1 000	500	100,0%
<b>Restructuration des entreprises</b>	<b>27 000</b>	<b>14 972</b>	<b>-12 028</b>	<b>-44,5%</b>
Coûts sociaux de restructuration	27 000	14 972	-12 028	-44,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 868 164</b>	<b>1 931 928</b>	<b>63 765</b>	<b>3,4%</b>

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGD, AJE

## ❖ Les charges financières de la dette

**Tableau 23 - Charges financières de la dette**

(En millions de FCFA)

Crédits de paiement	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>249 048</b>	<b>239 071</b>	<b>- 9 977</b>	<b>-4,0%</b>
67. Charges financières	249 048	239 071	- 9 977	-4,0%

Sources : DGD, DGCPT, DGBFIP.

Les charges financières de la dette seraient en baisse de **9,9 milliards de FCFA** par rapport au niveau rectifié de 2017. Cette diminution est liée au reprofilage de la dette.



Ainsi, ces charges sont prévues à **239,1 milliards de FCFA**, et sont réparties comme suit :

- *intérêts dette extérieure* : 161,8 milliards de FCFA ;
- *intérêts dette intérieure* : 77,3 milliards de FCFA.

### ❖ Les dépenses de personnel

Initialement évaluées à **710 milliards de FCFA**, les dépenses de personnel se chiffrent à **709,8 milliards de FCFA** dans la loi de finances 2018.

Elles se composent de *la solde permanente, des rémunérations des autres catégories de salariés* (ou main d'œuvre non permanente), les indemnités de sessions et *des prestations sociales des agents de l'Etat*.

La solde permanente est budgétisée à **653,5 milliards de FCFA**. Elle comprend notamment la solde indiciaire, la solde globale, les indemnités et les présalaires.

Les rémunérations des autres catégories de salariés sont plafonnées à **56,3 milliards de FCFA**. Ce niveau intègre les agents de main d'œuvre non permanente, le personnel du réseau secondaire du Trésor et les dépenses "matériels".

Les cotisations sociales et allocations familiales faisant l'objet des comptes d'affectation spéciale sont respectivement évaluées à **24,6 milliards de FCFA** et **18,5 milliards de FCFA**.

**Tableau 24 - Les dépenses de personnel**

(En millions de FCFA)

Titres et catégories	Crédits de paiement			Ecart PLF 2018/LFR 2017	
	LFR 2017	PLF 2018		Valeur	%
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>710 000</b>	<b>709 800</b>		<b>- 200</b>	<b>-0,03%</b>
<b>Rémunérations du personnel</b>	<b>710 000</b>	<b>709 800</b>		<b>- 200</b>	<b>-0,03%</b>
<i>Solde permanente</i>	670 936	653 479		-17 457	-2,60%
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>	39 064	56 321		17 257	44,18%

Sources : DGBFIP, DGCPT

La stabilité de la masse salariale s'expliquerait par les réformes engagées par le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans la maîtrise des dépenses de personnel, notamment à travers la mise à la retraite systématique des agents, les opérations d'assainissement du fichier solde et le gel des recrutements.

### ❖ Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une hausse de 12,5% par rapport au budget rectifié 2017 pour s'établir à **282,7 milliards de FCFA**. Cette tendance s'explique par la prise en compte de certaines attributions de produits (+55 milliards de FCFA) en dépit de la contraction des remboursements TVA (-8,3 milliards de FCFA).

**Tableau 25 - Les dépenses des biens et services***(En millions de FCFA)*

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>251 296</b>	<b>282 717</b>	<b>31 421</b>	<b>12,5%</b>
<i>Remboursement TVA</i>	<i>63 296</i>	<i>55 000</i>	<i>- 8 296</i>	<i>-13,1%</i>
<i>Autres biens et services</i>	<i>188 000</i>	<i>188 000</i>	<i>-</i>	<i>0,0%</i>
<i>Attributions de Produits</i>	<i>0</i>	<i>39 717</i>	<i>39 717</i>	<i>-</i>

Source : DGBFIP

### ❖ Les dépenses de Transferts

Budgétées en 2017 à **191,2 milliards de FCFA**, les dépenses de transferts se situeraient à **245,4 milliards de FCFA** dans le budget 2018, soit une hausse de **54,2 milliards de FCFA**. Ce niveau comprend **19,5 milliards de FCFA** consacrés au soutien des carburants et **72,0 milliards de FCFA** au titre des attributions de produits (ADP).

**Tableau 26 - Les dépenses de transfert***(En millions de FCFA)*

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>191 213</b>	<b>245 386</b>	<b>54 173</b>	<b>28,3%</b>
<i>dont Soutien des prix des produits pétroliers</i>	<i>18 638</i>	<i>19 505</i>	<i>867</i>	<i>4,7%</i>
<i>Attributions de Produits</i>	<i>0</i>	<i>72 029</i>	<i>72 029</i>	<i>-</i>

Source : DGBFIP

### ❖ Les dépenses d'investissement

La loi de finances 2018, comme pour le budget 2017, consacre la programmation des dépenses d'investissement axée sur la qualité de la dépense, la maturité des projets, la poursuite des grands chantiers déjà amorcés ainsi que le financement de nouveaux projets prioritaires, notamment ceux ayant une forte incidence sur le social.

Aussi, pour 2018, les dépenses d'investissement s'établiraient à **433,0 milliards de FCFA** contre **436,6 milliards de FCFA** par rapport au budget rectifié 2017. Ce niveau comprend **285,1 milliards de FCFA** au titre des projets financés sur les ressources extérieures, **132,3 milliards de FCFA** de projets financés sur les ressources propres et **15,5 milliards de FCFA** au titre des ristournes aux collectivités locales.

L'ensemble de ces ressources serait principalement orienté vers la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Infrastructures et de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (Pacte social).

**Tableau 27 - Les dépenses d'investissement***(En millions de FCFA)*

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>436 607</b>	<b>432 982</b>	<b>- 3 625</b>	<b>-0,8%</b>
<i>Financements sur ressources propres</i>	<i>150 581</i>	<i>132 344</i>	<i>-18 237</i>	<i>-12,1%</i>
<i>Financements extérieurs</i>	<i>286 025</i>	<i>285 098</i>	<i>- 927</i>	<i>-0,3%</i>
<i>Ristournes aux collectivités locales</i>	<i>-</i>	<i>15 539</i>	<i>15 539</i>	<i>-</i>

Source : DGBFIP

### ❖ Les autres dépenses

Les autres dépenses enregistrent une diminution de **12,1 milliards de FCFA** pour s'établir à **17,9 milliards de FCFA**. Elles comprennent :

- les protocoles transactionnels, les condamnations pécuniaires et les séquestres en gestion à l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE) : 7 milliards de FCFA contre 3 milliards de FCFA ;
- les coûts sociaux de restructuration des entreprises : 15,0 milliards de FCFA contre 27 milliards de FCFA.

**Tableau 28 - Les autres dépenses***(En millions de FCFA)*

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>30 000</b>	<b>21 972</b>	<b>- 8 028</b>	<b>-26,8%</b>

Source : DGBFIP

### • Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Conformément aux dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), la loi de finances 2018 prévoit six comptes d'affectation spéciale (CAS).

Ces CAS portent sur les pensions, les prestations familiales, la promotion du sport, la formation pour l'emploi, la promotion audiovisuelle et cinématographique et les services universels des communications électroniques. Les ressources de ces CAS proviendraient en partie des crédits alloués aux dépenses budgétaires et de certaines recettes affectées. Ces comptes se présenteraient comme indiqué dans le tableau ci-après.

**Tableau 29 - Les comptes d'affectation spéciale**

(En millions de FCFA)

	PLF 2018	Dépenses	PLF 2018
<b>Comptes d'affectation spéciale (CAS)</b>			
<b>Compte d'affectation spéciale pensions</b>	<b>54 602</b>	<b>Compte d'affectation spécial pensions</b>	<b>54 602</b>
Titre 3. Cotisations sociales	54 602	Titre 4. Dépenses de transfert	54 602
Part salariale	24 602	Pensions civiles et militaires	
Part patronale de l'Etat	30 000	Pensions spéciales	
<b>Compte d'affectation spéciale prestations familiales</b>	<b>18 500</b>	<b>Compte d'affectation spécial prestations familiales</b>	<b>18 500</b>
Titre 3. Cotisations sociales	18 500	Titre 4. Dépenses de transfert	18 500
Allocations familiales	18 500	Prestations familiales	18 500
<b>Compte d'affectation spéciale promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>4 376</b>	<b>Compte d'affectation spécial promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>4 376</b>
Titre 1. Recettes fiscales	4 376	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 459
Redevance audiovisuelle	4 376	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 917
<b>Compte d'affectation spéciale Promotion du sport</b>	<b>6 065</b>	<b>Compte d'affectation spécial Promotion du sport</b>	<b>6 065</b>
Titre 1. Recettes fiscales	6 065	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 032
Taxe sur les jeux de hasard	240	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 032
Droits d'accises	5 825		
<b>Compte d'affectation spéciale formation pour l'emploi</b>	<b>2 424</b>	<b>Compte d'affectation spéciale formation pour l'emploi</b>	<b>2 424</b>
Titre 1. Recettes fiscales	2 424	Titre 3. Dépenses de biens et services	808
Taxe de formation professionnelle	2 424	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 616
<b>Compte d'affectation Service Universel des Communications électroniques</b>	<b>14 879</b>	<b>Compte d'affectation Service Universel des Communications électroniques</b>	<b>14 879</b>
Titre 1. Recettes fiscales	14 879	Titre 5. Dépenses d'investissement	14 879
Redevance Universelle	14 879		
<b>Total des recettes pour les comptes spéciaux</b>	<b>100 845</b>	<b>Total des dépenses pour les comptes spéciaux</b>	<b>100 845</b>

Source : DGBFIP

L'enregistrement des opérations du compte d'affectation spéciale relatif aux pensions connaît cette année une mutation profonde. En effet, il enregistre en recettes les cotisations des salariés et la part patronale de l'Etat plafonnée à **30 milliards de FCFA** et en dépenses les émoluments servis aux retraités.

## IV. EQUILIBRE DE FINANCEMENT

Les opérations de financement reprennent le solde budgétaire global. Elles retracent ensuite les charges et les ressources de trésorerie et de financement et l'affectation des résultats de l'année en cours et des exercices antérieurs.

Aussi, pour 2018, les ressources de financement représenteraient 22,5% de l'ensemble des ressources de l'Etat contre 40% dans la loi de finances rectifiée 2017.

Les opérations de trésorerie afficheraient globalement un solde excédentaire de **190,2 milliards de FCFA** devant servir à la couverture du solde déficitaire des opérations budgétaires. Ce niveau est essentiellement tributaire des prêts programmes prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Relance Economique avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

### 4.1 Les charges de trésorerie

Les charges de trésorerie se chiffrent à **656,1 milliards de FCFA** contre **973,3 milliards de FCFA** dans la loi de finances rectifiée 2017, soit une baisse de 32,6% imputable à la diminution des amortissements sur dette extérieure (-153,5 milliards de FCFA) et au reclassement des attributions de produits (-81,5 milliards de FCFA) et des « prêts, avances et dépôts » (-31,0 milliards de FCFA).

**Tableau 30 - Les charges de trésorerie et de financement de l'Etat**

(En millions de FCFA)

	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
			Valeur	%
<b>Charges de trésorerie et de financement</b>				
<b>Amortissement dette extérieure</b>	<b>478 935</b>	<b>178 884</b>	<b>-300 051</b>	<b>-62,6%</b>
<b>Emprunts extérieurs-courants</b>	<b>332 334</b>	<b>178 884</b>	<b>-153 451</b>	<b>-46,2%</b>
Bilatéraux	53 202	56 289	3 087	5,8%
Multilatéraux	43 915	39 327	-4 588	-10,4%
Banques	115 449	83 268	-32 181	-27,9%
marché international	119 768	-	-119 768	-100,0%
<b>Emprunts extérieurs-arriérés</b>	<b>146 601</b>	<b>-</b>	<b>-146 601</b>	<b>-100,0%</b>
Bilatéraux	16 847	-	-16 847	-100,0%
Multilatéraux	5 627	-	-5 627	-100,0%
Banques	124 127	-	-124 127	-100,0%
<b>Amortissement des prêts du secteur bancaire</b>	<b>158 968</b>	<b>266 592</b>	<b>107 624</b>	<b>67,7%</b>
<b>Intérieur-DGD</b>	158 968	266 592	107 624	67,7%
Emprunts intérieurs-courants	117 056	266 592	149 536	127,7%
Banques	30 240	54 566	24 326	80,4%
Moratoires	23 295	125 263	101 967	437,7%
Divers	310	5 821	5 511	1778,8%
Marchés Financiers	63 210	80 942	17 732	28,1%
Emprunts intérieurs-arriérés	41 913	-	-41 913	-1
Moratoires	33 077	-	-33 077	-100,0%
Divers	8 836	-	-8 836	-100,0%
<b>Autres amortissements</b>	<b>202 929</b>	<b>190 574</b>	<b>-12 355</b>	<b>-6%</b>
Instances Trésor	97 852	86 950	-10 902	-11,1%
Arriérés de TVA	86 950	103 624	16 674	19,2%
Arriérés intérêts Extérieurs	18 038	-	-18 038	-100,0%
Arriérés intérêts Intérieurs	89	-	-89	-100,0%
<b>Correspondants du Trésor</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Attribution de produits</b>	<b>81 491</b>	<b>-</b>	<b>-81 491</b>	<b>-100,0%</b>
Collectivités locales	23 982	-	-23 982	-100,0%
Opérateurs	29 599	-	-29 599	-100,0%
Contributions communautaires	9 891	-	-9 891	-100,0%
Autres	18 019	-	-18 019	-100,0%
<b>Prêts et avances</b>	<b>51 005</b>	<b>20 000</b>	<b>-31 005</b>	<b>-61%</b>
Fonds Souverain de la RG	26 005	10 000	-16 005	-61,5%
Remboursement avances statutaires	25 000	10 000	-15 000	-60,0%
<b>Total</b>	<b>973 328</b>	<b>656 050</b>	<b>-317 279</b>	<b>-32,6%</b>

*Sources : DGBFIP, DGD, DGCPT, DGH*

## 4.2 Les ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie se chiffraient à **846,2 milliards de FCFA** dans le projet de loi de finances 2018 contre **1.145,4 milliards de FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2017, soit une baisse de **299,2 milliards de FCFA**.

Elles se décomposent comme suit :

- tirages sur conventions en cours : 182,7 milliards de FCFA ;
- tirages sur nouvelles conventions : 100,2 milliards de FCFA ;
- tirages sur prêts programmes : 420,1 milliards de FCFA ;
- émissions de titres publics sur le marché intérieur : 114,2 milliards de FCFA ;
- règlement des arriérés fiscaux : 29,1 milliards de FCFA.

**Tableau 31 - Les ressources de trésorerie et de financement de l'Etat**

(En millions de FCFA)

	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
<b>Ressources de trésorerie et de financement</b>				
<b>Tirages</b>	<b>898 093</b>	<b>702 967</b>	<b>- 195 126</b>	<b>-21,7%</b>
Tirages sur conventions en cours	227 054	182 650	- 44 403	-19,6%
Tirages sur nouvelles conventions	54 164	100 228	46 064	85,0%
Tirages sur prêts programmes	616 875	420 089	- 196 787	-31,9%
<b>Emissions de titres publics</b>	<b>218 198</b>	<b>114 153</b>	<b>- 104 046</b>	<b>-47,7%</b>
Emissions de titres publics sur le Marché international	119 768	-	- 119 768	-100,0%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	98 430	114 153	15 722	16,0%
<b>Financement bancaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
banque centrale	-	-	-	-
banques commerciales	-	-	-	-
<b>Financement non bancaire</b>	<b>29 100</b>	<b>29 100</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
Produits des emprunts à court terme	-	-	-	-
Produits des emprunts à moyen et long terme	-	-	-	-
Remboursements des prêts et avances	-	-	-	-
Règlement arriérés fiscaux	29 100	29 100	-	0%
<b>Dépôt sur les comptes des correspondants du Trésor</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1 145 392</b>	<b>846 220</b>	<b>- 299 172</b>	<b>-26,1%</b>

Sources : DGBFIP, DGD, DGCPT, DGH

## 4.3 Le solde budgétaire

Le projet de loi de finances 2018 présenterait un solde budgétaire global déficitaire de **190,2 milliards de FCFA**. Comparativement à la loi de finances rectificative 2017, dans laquelle ce solde était déficitaire à **172,1 milliards de FCFA**, il se déprécie de **18,1 milliards de FCFA**.

## 4.4 L'affectation des résultats

**Tableau 32 - Détermination et affectation des résultats des exercices**

(En millions de FCFA)

	LFR 2017	PLF 2018	Ecart
			PLF 2018- LFR 2017
<b>1. Opérations budgétaires</b>			
Recettes budgétaires (+)	1 714 617	1 842 604	127 987
Dépenses budgétaires (-)	1 886 680	2 032 774	146 094
<b>Solde des opérations budgétaires (+/-)</b>	<b>-172 063</b>	<b>-190 170</b>	<b>- 18 107</b>
<b>2. Opérations de trésorerie et de financement</b>			
Charges de trésorerie et de financement (-)	973 329	656 050	- 317 279
Ressources de trésorerie et de financement (+)	1 145 392	846 220	- 299 172
Financement résiduel (+/-)			-
<b>Solde des opérations de trésorerie et de financement (+/-)</b>	<b>172 063</b>	<b>190 170</b>	<b>18 107</b>
<b>3. Résultats</b>			
Résultat prévisionnel de l'exercice (+/-)	-	-	-
Résultat prévisionnel de l'exercice antérieur (+/-)	-	- 1 164 493	-1 164 493
Résultat cumulés des années antérieures (+/-)	- 1 164 493	- 1 164 493	-
<b>Solde à nouveau prévisionnel (+/-)</b>	<b>- 1 164 493</b>	<b>- 1 164 493</b>	<b>-</b>

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGD

**L'exécution du budget de l'exercice 2018 se solderait par un résultat prévisionnel nul.**

Ainsi, en tenant compte des résultats des années antérieures, le **Solde à nouveau prévisionnel du compte permanent des découverts du Trésor s'établirait à -1.164,5 milliards FCFA.**

Fait à Libreville, le

**Le Ministre d'Etat,  
Ministre du Budget et des Comptes Publics**

**Le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de  
la Programmation du Développement Durable**

**M. Jean Fidèle OTANDAULT**

**M. Régis IMMONGAULT**